



HAL
open science

Le traitement médiatique par Le Monde des violences faites aux femmes depuis l'avènement de #MeToo

Baptiste Farge

► **To cite this version:**

Baptiste Farge. Le traitement médiatique par Le Monde des violences faites aux femmes depuis l'avènement de #MeToo. Sciences de l'information et de la communication. 2021. dumas-03635573

HAL Id: dumas-03635573

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03635573v1>

Submitted on 8 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 1

Mention : Information et communication

Spécialité : Journalisme

Le traitement médiatique par *Le Monde* des violences faites aux femmes depuis l'avènement de #MeToo

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Lisa Bolz

Nom, prénom : FARGE Baptiste

Promotion : 2020-2021

Soutenu le : 02/06/2021

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

Je remercie ma sœur Carla Lagarde, ainsi que ma mère, Claire Pépin, pour m'avoir appris à toujours porter un intérêt aux inégalités hommes-femmes. Je remercie également ma camarade Inès Mangiardi pour le réconfort et la motivation qu'elle m'a apportés.

Je tiens également à adresser mes plus sincères remerciements à Lisa Bolz, ma tutrice universitaire pour sa bienveillance, ses encouragements, ainsi que ses conseils.

Ensuite je souhaite exprimer ma reconnaissance à Cécile Bouanchaud, ma tutrice professionnelle en raison de sa disponibilité, son écoute et ses conseils.

Enfin, je remercie Zineb Dryef, Yann Bouchez et Hélène Bekmezian pour avoir bien voulu répondre à mes questions.

Sommaire

Introduction.....	4
Partie 1 : Rendre visibles les violences faites aux femmes	8
I- Libérer la parole : les femmes victimes de violences au premier plan.....	8
a) Briser le tabou ? l’effervescence de témoignages	8
b) Représenter la victime dans sa complexité à partir des tribunes d’opinion.....	11
II- Les bons mots : un enjeu pour les journalistes et le lectorat du <i>Monde</i>	14
a) La pédagogie auprès des lecteurs.....	14
b) Un travail lexical perpétuel pour les journalistes depuis #MeToo.....	17
III- Représenter le méconnu : la stéréotypie et les chiffres.....	19
a) Déconstruire et interroger les stéréotypes	19
b) La preuve par les chiffres.....	22
Partie 2 : Enquêter au plus proche de l’intime pour définir et conceptualiser les violences faites aux femmes d’un point de vue sociétal.....	25
I- Se confronter à l’intime : un mot à double sens.....	25
a) Ce qui ne nous regarde pas et que l’on ne voit pas : comment raconter l’intime ?	25
b) L’intime comme relation : quel rôle pour les journalistes du <i>Monde</i> ?.....	27
II- Un traitement sociétal des violences faites aux femmes.....	29
a) Enquêter sur tous les milieux socio-professionnels : « l’approche externaliste » du <i>Monde</i>	30
b) Démontrer la responsabilité des institutions : le rôle de la justice.....	32
III- La couverture médiatique du féminicide par <i>Le Monde</i> : conceptualiser les violences faites aux femmes.....	35
a) Le féminicide représenté comme un phénomène de société.....	35
b) Penser le féminicide comme un fait social : le concept d’interlocution.....	37
Conclusion.....	41
Annexes.....	45
Résumé	73
Mots clés	74

Introduction

« Parions que le plus gros scandale de l'histoire d'Hollywood depuis des décennies n'est qu'à son début¹ », écrit Michel Guerrin, alors rédacteur en chef du *Monde*, le 13 octobre 2017. Une semaine plus tôt, dans le *New York Times*² et le *New Yorker*³, plusieurs actrices de renom ont évoqué des viols ou des agressions sexuelles perpétrés à leur rencontre par l'américain Harvey Weinstein, célèbre producteur de cinéma. C'est le point de départ du mouvement #MeToo caractérisé par une libération de la parole des femmes victimes de violences sexuelles.

Comme l'indiquent les mots de Michel Guerrin, *Le Monde* pressent que le mouvement n'en est qu'à ses balbutiements. C'est ainsi que la direction prend la décision de former une task force sur le harcèlement sexuel. Il s'agit « de se donner des moyens et du temps pour décrire l'ampleur des phénomènes de harcèlement dans tous les milieux, tous les âges, avec des témoignages précis, fiables, recoupés »⁴. Pour ce faire, la task force adopte une stratégie détaillée ici par Yann Bouchez, journaliste au *Monde*.

« Un premier volet était destiné à sortir des histoires, pas encore connues jusqu'à présent, parce-que l'on se disait que c'était en incarnant et en révélant certaines histoires que l'on allait participer à ce mouvement, et faire bouger les choses. Un autre volet avait pour but de faire vivre, au niveau des pages d'idées, le mouvement #MeToo. Et puis, il y en avait un dernier pour raconter #MeToo à travers des articles de société⁵ ».

La démarche est un choix éditorial fort, la journaliste Sylvie Kauffmann, à la tête de la task force avec Hélène Bekmezian, parle d'un « tournant dans la rédaction ». « Pas question de laisser retomber le sujet après quelques semaines et une poignée d'articles, comme en 2011 après l'affaire DSK ou en 2016 lorsque l'écologiste Denis Baupin a été accusé d'agression et

¹ Michel GUERRIN, « Affaire Weinstein : "Pourquoi l'usine à rêves n'a rien vu ou n'a rien voulu voir" », *Le Monde*, 13 octobre 2017.

² Jodi KANTOR et Megan TWOHEY, « Harvey Weinstein paid off sexual harassment accusers for decades », *The New York Times*, 5 octobre 2017.

³ Ronan FARROW, « From aggressive overtures to sexual assault: Harvey Weinstein's accusers tell their stories », *The New Yorker*, 10 octobre 2017.

⁴ Hélène BEKMEZIAN et Émeline CAZI, « Comment "Le Monde" travaille sur #metoo depuis un an », *Le Monde*, 4 novembre 2018.

⁵ Voir « Annexes- Entretien guidé avec Yann BOUCHEZ ».

de harcèlement sexuel par plusieurs femmes⁶ », écrivent les journalistes Émeline Cazi et Hélène Bekmezian.

Dès lors, « au *Monde*, comme dans d'autres journaux, les journalistes se mettent à raconter la société à l'aune des inégalités hommes-femmes⁷ », en réalisant une couverture médiatique d'ampleur sur les violences faites aux femmes. A ce sujet, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, datant de 2011, définit les violences à l'encontre des femmes comme :

« Tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique.⁸ »

Par ailleurs, le traitement médiatique des violences faites aux femmes par *Le Monde*, ne s'arrête pas seulement au début du mouvement #MeToo ou aux articles sur les agressions et le harcèlement sexuels. Il se poursuit les années suivantes, avec en point d'orgue, une cellule composée d'une dizaine de journalistes pour réaliser, lors de l'année 2019, un travail d'enquête d'un an sur les féminicides⁹. Ce terme désigne « l'homicide volontaire d'une femme, mais il existe des définitions plus larges qui incluent tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes.¹⁰», selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Mais alors, depuis l'avènement de #MeToo, dans quelle mesure le traitement médiatique du *Monde* permet-il de rendre visible les violences faites aux femmes ? Quelle approche est-elle privilégiée pour représenter ce phénomène ? Ces questions sont à l'origine de notre réflexion sur le traitement médiatique du *Monde* des violences à l'égard des femmes depuis le début du mouvement #MeToo.

Notre première hypothèse est que *Le Monde*, en multipliant les révélations sur des affaires de violences sexuelles envers les femmes, en reprenant ce sujet dans ses pages débats,

⁶ Hélène BEKMEZIAN et Émeline CAZI, « Comment « Le Monde » travaille sur #metoo depuis un an », *Le Monde*, 4 novembre 2018.

⁷ *Le Monde*, 29 novembre 2018, « Ce que Metoo a changé pour les journalistes ». [Vidéo] YouTube. URL: <https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/11/29/ce-que-metoo-a-change-pour-les-journalistes>

⁸ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 11 mai 2011.

⁹ LA RÉDACTION, « Féminicides : mécanique d'un crime annoncé », *Le Monde*, 21 mai 2020.

¹⁰ OMS, « Le féminicide : comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes », 2012.

et en racontant #MeToo à travers des articles de société, se donne les moyens éditoriaux pour définir et représenter le plus concrètement possible les violences à l'égard des femmes. La seconde est, qu'au-delà de caractériser les violences à l'encontre des femmes, *Le Monde* les raconte à travers le prisme des inégalités hommes-femmes. Ainsi, la rédaction ne se contenterait pas de multiplier les témoignages ou les révélations sur les affaires de violences. Au contraire, *Le Monde* s'attacherait à dépeindre des mécanismes comme semble en attester son enquête au long cours sur les féminicides.

Pour notre étude, le corpus sera composé d'articles du *Monde* contenant les mots clés « violences faites aux femmes » ou « violences sexuelles ». Nous nous concentrerons sur les années s'étalant de 2017, début du mouvement #MeToo, à 2020, année de la publication de l'enquête sur les féminicides. L'année 2021, davantage marquée par le traitement médiatique de l'inceste jusqu'ici, est un tournant dont l'analyse ne pourra pas faire l'objet du présent mémoire. Le corpus contiendra également des livres ou des articles scientifiques portant sur des notions clés suivantes : le tabou, la victime, l'intime, les stéréotypes, les idées reçues et l'interlocution.

Nous observerons les différents articles selon leur format, leur angle et leur construction. Il s'agira ainsi de se demander comment *Le Monde* caractérise et traite médiatiquement les violences faites aux femmes en exerçant une analyse de discours. Pour ce faire, nous nous appuierons également sur trois entretiens. Le premier a été mené avec Zineb Dryef. Reporter à *M le magazine du Monde*, elle a participé à la cellule d'enquête sur les féminicides et réalisé un long format sur la libération de la parole des femmes survenue après le mouvement #MeToo. Ensuite, nous avons interrogé Yann Bouchez. Journaliste au *Monde*, il a enquêté sur les violences faites aux femmes dans de nombreux milieux, comme le sport, la publicité, ou les cuisines, et a également contribué au travail d'enquête sur les féminicides. Enfin, le dernier entretien s'est effectué en la compagnie d'Hélène Bekmejian. Actuellement directrice adjointe de la rédaction du *Monde*, elle était à la tête de la task force sur le harcèlement sexuel avec l'éditorialiste Sylvie Kauffmann.

Nous diviserons notre argumentation en deux parties. Dans un premier temps, il s'agira de démontrer comment *Le Monde*, par plusieurs procédés, contribue à caractériser les violences faites aux femmes et à les rendre visibles.

Ensuite, nous nous intéresserons aux enquêtes menées au plus proche de l'intime pour démontrer comment *Le Monde* conceptualise les violences faites aux femmes, tout en pensant ce phénomène comme résultant de la société.

Partie 1 : Rendre visibles les violences faites aux femmes

Au *Monde*, l'ère #MeToo marque une rupture : la parole des femmes subissant des violences devient centrale. Le média français participe donc à un basculement sur le statut de victime, et cherche par ailleurs à briser un tabou. Aussi, *Le Monde* réalise un travail lexical important afin de maîtriser et inculquer à ses lecteurs les termes exacts sur ce sujet. D'autre part, de nombreux articles s'attellent à déconstruire les stéréotypes et les idées reçues tout en rappelant le méconnu par les chiffres. Autant de procédés qui permettent de rendre visibles les violences faites aux femmes.

I. Libérer la parole : les femmes victimes de violences au premier plan

Au début du mouvement #MeToo, *Le Monde* recueille de nombreux témoignages et inscrit la parole des femmes victimes de violences au rang du débat. Cette parole se retrouve donc au premier plan, c'est un basculement. Celui-ci peut être partiel, en ce que le tabou des violences faites aux femmes n'est pas totalement brisé et la définition du statut de victime reste complexe.

a) Briser le tabou ? L'effervescence de témoignages

Dès le début du mouvement #MeToo, *Le Monde* accompagne la libération de la parole. Cela se traduit notamment par sa volonté de recueillir le récit de femmes victimes de violences sexuelles. Une analyse confirmée par les propos d'Hélène Bekmejian :

« Pas tellement avec l'affaire Weinstein, mais surtout avec le mouvement #MeToo qui naît très vite après, on se rend compte qu'il se passe quelque chose au niveau de la société et qu'il ne faut pas qu'on loupe ce tournant, qu'il faut que l'on soit à la hauteur, pour à la fois recueillir les témoignages qui sont en train de sortir et puis enquêter de nous-même sur des affaires, sans laisser retomber le soufflé si je puis dire.¹¹ »

La nouveauté n'est pas tant celle de multiplier les témoignages sur un sujet, mais surtout de libérer une parole longtemps enfermée dans le tabou des violences faites aux femmes. Selon

¹¹ Voir « Annexes – Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

l'enseignante-chercheuse, Nelly Labère, ce mot « désigne une réalité dont il faut s'écarter¹² ». Ainsi, elle apporte l'éclairage suivant :

« "Briser les tabous" signifie dans le contexte actuel, renverser les limites discursives, reculer les frontières de ce qu'une pression sociale permet ou non de dire, de faire ou de montrer¹³ ».

En présentant des récits de femmes victimes de violences, la rédaction participe ainsi à émanciper le sujet, à lever le voile sur cette réalité. *Le Monde* retrace leur parcours et s'appuie sur leurs citations pour démontrer leurs difficultés. Comme dans cet article où les journalistes Émeline Cazi et Besse Desmoulières utilisent les paroles des interrogées pour lister les différents jalons marquant la vie d'une femme victime de violences : la nécessité de « coller à l'image de "victime parfaite" », le fait de devoir « accepter que sa vie soit mise à nu, sa santé mentale expertisée », ou la peur d'« un jour se retrouver face à son agresseur, dans la pièce exigüe d'un commissariat¹⁴ ». Aussi, les propos recueillis permettent d'éclaircir davantage les souffrances. C'est le cas avec les histoires de deux jeunes militantes de gauche. La journaliste Sylvia Zappi raconte la phase de dépression de Lola : « elle prend vingt kilos, se perd dans l'alcool et la fumette, tout pour « éviter les flash-back » ». Et les symptômes persistants de Léa depuis qu'elle a été agressée sexuellement : « Sommeils chaotiques, crises d'angoisse dès qu'un homme l'approche, alternance de boulimie et de jeûnes, pleurs irrépressibles...¹⁵ »

Ces récits singuliers donnent davantage la mesure des violences faites aux femmes, et pourraient contribuer à renverser le tabou social dont l'intellectuel Christophe Regina définit les contours ci-dessous :

« De tout temps, on a cherché à minimiser la violence des femmes, qui n'a été reconnue que dans des figures comme les sorcières, empoisonneuses, infanticides... l'exercice de la violence, depuis l'époque des chasseurs cueilleurs, incombe aux hommes, et consciemment ou non, notre société applique toujours une répartition sexuée des rôles : pour que la société fonctionne, chacun doit rester à sa place. Si une femme exerce la violence, on la singularise donc en disant qu'elle a changé de nature.

¹² Nelly LABÈRE, « Le tabou : éditorial », *Questes*, 2014, p. 1-7.

¹³ *Id.*

¹⁴ Émeline CAZI et Raphaëlle BESSE DESMOULIÈRE, « #metoo : le vertige de la vie d'après pour les victimes d'agressions sexuelles », *Le Monde*, 13 mars 2018.

¹⁵ Sylvia ZAPPI, « Violences sexuelles : quand la rage sert d'exécutoire à la souffrance », *Le Monde*, 13 mars 2018.

Jeanne d'Arc "se battait comme un homme" ; dès qu'une femme réussit un exploit ou prend les armes, c'est une "amazone".¹⁶ »

Alors, ces témoignages permettent-il d'en finir avec ce tabou social ? Autrement dit, est-il suffisant de libérer la parole ? L'universitaire Nelly Labère apporte une explication judicieuse à ce sujet, distinguant dépassement et déplacement.

« Émanant de la société, l'énonciation de tabou ne permettrait pas un dépassement du tabou mais un déplacement du tabou. On en arrive alors à créer un mythe de la destruction du tabou par le langage ou l'image, c'est-à-dire la représentation, sans pour autant considérer que c'est aussi cette représentation qui construit le tabou.¹⁷ »

Ainsi, au-delà de briser le tabou des violences faites aux femmes, les témoignages présentés par *Le Monde* contribueraient à le construire. C'est le cas lorsque, dans un article de la journaliste Faustine Vincent, « trois générations de femmes d'une même famille racontent », la « façon dont la perception et la parole des femmes ont évolué sur les violences sexuelles et le sexisme ces dernières décennies¹⁸ ». Quand elle était plus jeune, Marie-José, la plus âgée des trois interrogées s'est faite pelotée les seins à plusieurs reprises par son kinésithérapeute. A chaque fois contre son gré. Ses filles lui disent, « tu as été agressée maman ». Elle répond « mais c'est quoi, pour vous, une agression ? J'ai eu du mal à me défaire de lui, mais il n'était pas méchant. Et puis je le connaissais, ce n'était pas un type qui m'arrêtait comme ça, dans la rue...¹⁹ »

Il convient d'analyser deux éléments. Le premier émane des deux filles. Elles brisent le tabou : leur mère a été agressée. Le second, est le fait de la matriarche de la famille : elle minimise son acte, et représente ainsi le tabou. Il n'avait pas encore d'existence à proprement parler, et est désormais illustré par sa réaction. Pour elle, se faire peloter les seins n'est pas une agression sexuelle. Pourtant, le Code pénal désigne ce mot comme « toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise²⁰ ».

¹⁶ Jean-François MARMION, « violence des femmes, un tabou social ? », *Violence(s) et société aujourd'hui*, 2011 p.39-43.

¹⁷ Nelly LABÈRE, « Le tabou : éditorial », *Questes*, 2014.

¹⁸ Faustine VINCENT, « Violences sexuelles : trois générations de femmes d'une même famille racontent », *Le Monde*, 3 mars 2018.

¹⁹ Faustine VINCENT, « Violences sexuelles : trois générations de femmes d'une même famille racontent », *Le Monde*, 3 mars 2018.

²⁰ Code pénal, « Section 3 : du viol, de l'inceste et des autres agressions sexuelles », article 222 – 22.

Pour conclure, nous insisterons sur le fait que le tabou consiste en deux opérations liées. L'une revient à le déconstruire, et l'autre le crée indirectement. Si la parole des femmes est libérée au sein des pages du *Monde* et donc les violences davantage explicitées, le tabou n'est pas rompu pour autant.

b) Qu'est - ce qu'une femme victime de violences ? Entendre la parole à partir des tribunes d'opinion

Libérer la parole ne passe pas seulement par un travail sur le tabou. Mais aussi par un basculement sur le statut de la victime. Dans une vidéo du *Monde*, Émeline Cazi, journaliste, explique qu'en « 2011, quand l'affaire du Sofitel a éclaté à New York, mettant en cause Dominique Strauss-Kahn, on a surtout mis au départ la parole de la victime présumée en doute, notamment lors de l'affaire de Tristane Banon, qui accusait Dominique Strauss-Kahn d'agression sexuelle²¹ ». L'exemple n'est pas isolé comme le confirment les dires de Bertrand Cassaigne, rédacteur en chef de la *Revue Projet*.

« Longtemps les victimes n'avaient pas la parole. On ne cherchait pas à les entendre ou elles ne parvenaient pas à s'exprimer [...] celui qui avait la parole, c'était le héros qui rétablissait la justice ou le gardien d'un ordre troublé par la violence. La victime elle-même dérangeait plutôt.²² »

Or, au moment où il écrit son essai, en 2014, Bertrand Cassaigne constate que l'on « assiste depuis lors à une véritable montée en puissance de la victime²³ ». Il en dégage l'enjeu suivant :

« Mais l'empathie pour la victime, qui dit fortement que c'est notre humanité commune qui est en jeu, va-t-elle jusqu'à l'entendre réellement dans sa particularité ? Est-elle écoutée comme « victime » ou comme personne appelée à traverser une épreuve, appelée à être l'auteur d'une trajectoire de vie ? La reconnaître comme telle, ce n'est pas l'enfermer dans une catégorie. Son expérience ne se réduit

²¹ *Le Monde*. 29 novembre 2018. « Ce que Metoo a changé pour les journalistes ». [Vidéo] You Tube. URL: <https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/11/29/ce-que-metoo-a-change-pour-les-journalistes>

²² Bertrand CASSAIGNE, « Entendre la parole des victimes », *Revue Projet*, 2014, p.59-63.

²³ Bertrand CASSAIGNE, « Entendre la parole des victimes », *Revue Projet*, 2014, p.59-63.

pas à la souffrance éprouvée. Celle-ci peut-être un écran masquant la complexité d'un itinéraire qui se poursuit.²⁴ »

Dès lors comment représenter les victimes dans leur singularité sans les enfermer dans un statut général effaçant certaines histoires particulières ? Au *Monde*, il s'agit de donner la parole, même si celle-ci s'inscrit contre les idées du mouvement #MeToo. De nombreuses opinions différentes sont publiées dans les pages débats. Une tribune fait d'ailleurs polémique : un collectif de 100 femmes, dont Samantha Geimer, elle-même violée par Roman Polanski, défendent « une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle²⁵ ». Ainsi, selon elles, « le viol est un crime. Mais la drague insistante ou maladroite n'est pas un délit, ni la galanterie une agression machiste²⁶ ». Plusieurs tribunes sont publiées pour dénoncer la précédente, mais le débat contradictoire reste. Samantha Geimer a de nouveau la parole, et prévient que « toute cette haine, cette revanche, ne guériront pas les femmes²⁷ ». Autre texte pouvant être jugé dérangeant, ou du moins surprenant à l'heure du mouvement #MeToo : celui de la journaliste Blandine Grosjean. Dans un article, elle évoque une expérience personnelle en insistant sur la zone grise entre viol et consentement.

« Il devait avoir 24-25 ans, j'étais mineure. C'était un bourgeois, joli appartement près de la tour Eiffel, moi sans un sou, mais venant d'un milieu où l'on m'avait bien armé culturellement. Je n'ai pas vécu cette expérience comme un abus, n'en ai pas été traumatisée. Je n'en ai jamais parlé [...] Le consentement, même entre deux personnes qui se retrouvent sans violence ni menace dans la même pièce, dans le même lit, ne va pas de soi.²⁸ »

Ainsi, pour *Le Monde*, libérer la parole c'est aussi la mettre en débat, et il en ressort toute la complexité des cas où l'on doit considérer qu'une femme est victime de violences ou non. Faire émerger la parole des personnes concernées revient donc à se rendre compte de la difficulté à définir le statut de victime tant il diverge selon les avis. C'est comme cela, selon

²⁴ *Id.*

²⁵ COLLECTIF, « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle », *Le Monde*, 9 janvier 2018.

²⁶ COLLECTIF, « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle », *Le Monde*, 9 janvier 2018.

²⁷ Samantha GEIMER, « Samantha Geimer : “toute cette haine, cette revanche, ne guériront par les femmes” », *Le Monde*, 22 janvier 2018.

²⁸ Blandine GROSJEAN, « De la résignation au consentement, le problème de la “zone grise” entourant les rapports sexuels », *Le Monde*, 26 janvier 2018.

Bertrand Cassaigne qu'un dialogue, nécessaire à la libération de la parole et à celle de l'écoute s'instaure.

« Car la parole d'une victime, si elle est entendue, n'est pas seulement celle d'une personne traumatisée. Elle naît dans le dialogue, dans l'expérience de l'écoute des autres, où un sens peut se découvrir. Sa parole n'est pas seulement une plainte, une revendication. Elle donne d'échapper au processus victimaire dans un projet partagé. Ce qui réunit, ce n'est pas la peur, mais la parole, une parole pour traverser, certes des conflits, mais aussi renouer des liens.²⁹ »

Au *Monde*, c'est bien cette parole qui a regroupé les lecteurs. Hélène Bekmezian raconte comment les opinions contradictoires répondaient à tout une partie du lectorat.

« Ce qui est intéressant dans la tribune Deneuve, c'est la tribune, mais aussi son accueil : les réactions que cela suscite, le nombre d'abonnements, c'est le carton de l'année [...] Donc on voit aussi, que ça répond à une envie de lecture d'une part de notre audience. C'est sûr que ça permet de prendre la température de ce qui est en train de se passer.³⁰ »

On notera ici une remarque similaire à celle que nous avons avancé pour la partie précédente. A savoir, qu'il y a bien eu un basculement depuis #MeToo, mais avec des limites. En effet, *Le Monde* s'attaque au tabou, et il fait de même avec le statut de la victime en publiant toutes sortes d'opinions qui chacune à leur façon délimitent les frontières de cette posture. Pour autant, ces deux faits, qui se caractérisent mutuellement par une libération de la parole ne brisent pas totalement le tabou, de la même façon qu'ils ne définissent pas précisément la femme victime de violences puisqu'elle est représentée dans sa complexité. Néanmoins, ce travail participe à caractériser les violences, à instaurer ce débat dans la sphère publique. C'est d'ailleurs l'enjeu de notre première partie : démontrer par quels procédés *Le Monde* nous renseigne sur ce que sont les violences faites aux femmes.

²⁹ Bertrand CASSAIGNE, « Entendre la parole des victimes », *Revue Projet*, 2014, p.59-63.

³⁰ Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

II. Les bons mots : un enjeu pour les journalistes et le lectorat du *Monde*

Lors du traitement médiatique des violences faites aux femmes, les choix éditoriaux analysés ci-dessus sont une étape nécessaire pour rendre plus visible le sujet, et mieux renseigner les lecteurs. En revanche, il convient aussi pour eux, ainsi que pour les journalistes du *Monde* de s'approprier les différents termes de cette thématique. Avec pour les uns, l'enjeu de bien comprendre de quoi il retourne, et pour les autres celui d'être exacts dans leurs propos. Et bien souvent, cela permet également de déconstruire des préjugés masquant l'ampleur des violences faites aux femmes.

a) La pédagogie auprès des lecteurs

Afin que les lecteurs puissent assimiler les différentes violences faites aux femmes, et même plus généralement les violences sexuelles, *Le Monde* propose des formats pédagogiques, notamment à partir de sa rubrique « Les Décodeurs », dont nous allons analyser les trois articles suivants :

- « Harcèlement, agression, viol : comment la loi définit les violences sexuelles³¹ »
- « Trois Français sur quatre ne distinguent pas harcèlement, blagues salaces et séduction. Et vous ?³² »
- « Petit manuel pour lutter contre les idées simplistes sur le harcèlement sexuel³³ »

Le premier, donne un aperçu global des violences sexuelles à partir d'un procédé : expliquer le harcèlement et l'agression sexuels ainsi que le viol avec des exemples précis et selon trois questions : « de quoi s'agit-il ? », « quelles sont les peines encourues ? », « combien de cas chaque année ? ». Dans l'ordre, il s'agit d'abord de donner une définition selon la loi, tout en la contextualisant. Ainsi, pour le harcèlement sexuel *Le Monde*, distingue la définition des actes « répétés » de celle des actes « non répétés ». Ensuite, afin que le terme soit davantage intelligible, de nombreux exemples sont donnés. Puis, les peines encourues sont évoquées et permettent au lecteur de saisir la gravité des actes précisés plus haut dans l'article. Enfin, celui-

³¹ Adrien SÉNÉCAT, « Harcèlement, agression, viol : comment la loi définit les violences sexuelles », *Le Monde*, 9 mai 2016-mis à jour le 19 octobre 2017

³² LA RÉDACTION, « Trois Français sur quatre ne distinguent pas harcèlement, blagues salaces et séduction. Et vous ? », *Le Monde*, 17 octobre 2017

³³ Mathilde DAMGÉ, « Petit manuel pour lutter contre les idées simplistes sur le harcèlement sexuel », *Le Monde*, 31 octobre 2017

ci peut davantage comprendre l'ampleur de ce phénomène à l'aide des chiffres, comme pour le harcèlement sexuel dont une femme sur cinq se dit victime³⁴.

Le second article étudié propose un format incitatif, le quizz, à partir duquel les utilisateurs peuvent tester leurs connaissances sur le harcèlement sexuel en répondant à huit questions avec trois possibilités : « harcèlement », « pas harcèlement », « ça dépend ». Avec quel objectif ? La réponse d'Hélène Bekmezian :

« Je ne pense pas que c'était pour alléger le sujet, mais plutôt pour montrer à quel point ce sont des distinctions à connaître mais qu'en fait, on ne connaît pas. L'objectif de ce genre de format quizz, c'était plutôt d'aller à l'encontre des idées reçues.³⁵ »

1/8

Un supérieur propose à l'une de ses subordonnées une promotion ou un renouvellement de contrat précaire, en échange d'une relation sexuelle.

- 1 Harcèlement
- 2 Pas harcèlement
- 3 Ça dépend

Bonne réponse !

« Il s'agit de harcèlement sexuel. La proposition n'a pas besoin d'être répétée, lorsqu'elle émane d'une personne usant d'une pression grave sur un autre individu. C'est le cas lorsqu'un supérieur hiérarchique, lorsqu'il met en balance l'avenir professionnel de ses employés contre des faveurs sexuelles », souligne Maude Beckers. Exercer ce type de pression grave constitue d'ailleurs une circonstance aggravante. Dans ce cas, les peines peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Suivant

Capture d'écran du quizz du Monde sur le harcèlement sexuel

³⁴Adrien SÉNÉCAT, « Harcèlement, agression, viol : comment la loi définit les violences sexuelles », *Le Monde*, 9 mai 2016-mis à jour le 19 octobre 2017.

³⁵Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

Pour bien différencier les cas selon qu'ils relèvent ou non d'harcèlement sexuel, *Le Monde* a recours à une parole d'expert. Dans cet article il s'agit de : M^e Maude Beckers, avocate spécialiste du droit du travail et des questions de discrimination, et de M^e Isabelle Steyer, avocate spécialiste des violences faites aux femmes. Pour chaque question, elles expliquent pourquoi le cas est constitutif ou non d'un fait de harcèlement sexuel, et lorsque cela dépend, elles définissent le cadre dans lequel ces faits pourraient ou non être qualifiés d'harcèlement sexuel. Pour celui qui s'essaye à ce questionnaire, la compréhension de ce mot est rendue plus facile par le format du quizz. En effet, elle force le joueur à s'exercer à un travail de réflexion : il cherche une réponse avant de la confronter à celle des expertes, et peut ainsi comprendre les points sur lesquels il méconnaissait le harcèlement sexuel. Nous pourrions même dire, au vu de la citation d'Hélène Bekmezian ci-dessus, que ce quizz peut aider le lecteur à remettre en cause ses idées reçues.

A ce sujet, le troisième article analysé est particulièrement éclairant. Il propose au lecteur plusieurs cartes avec à chaque fois une affirmation pouvant apparaître trivial mais qui est souvent répandue dans la société. Un exemple : « Les femmes agressées feraient mieux de porter plainte ». Pour chaque citation, un petit encadré « Pourquoi ce n'est pas si simple » ou « Faux » est proposé. Dans le cas que nous venons de donner, *Le Monde* explique par exemple que de nombreuses raisons peuvent expliquer le manque de plaintes, comme la « longueur de l'instruction », « la peur de représailles », ou encore de la « décrédibilisations de son propre témoignage ». Ce format, encore plus que les précédents, permet de remettre en cause les idées reçues. En effet, il utilise une citation stéréotypée pour mieux la déconstruire par la suite, donnant ainsi au lecteur un aperçu plus juste de ce qu'est le harcèlement sexuel.



Capture d'écran du petit manuel pour lutter contre les idées simplistes sur le harcèlement sexuel

Précisions pour terminer, que cette stratégie de donner une définition exacte des violences sexuelles n'est pas seulement le fait des « Décodeurs ». On retrouve en effet dans plusieurs articles web du *Monde*, à partir du début de #MeToo, un encadré déroulant définissant les différents types de violences sexuelles ainsi que les circonstances aggravantes. Ainsi, le lecteur peut comprendre au mieux les enjeux présentés par les journalistes du *Monde* dans leurs articles.

Violences sexuelles : ce que dit la loi

1. Les différents types de violences

Le harcèlement sexuel

La loi définit ce délit comme un ensemble de propos ou comportements « répétés » à connotation sexuelle qui portent atteinte à la dignité de la personne ou qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Elle ajoute à cela le fait, « même non répété », d'user de toute forme de pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel est un délit quel que soit le lien entre l'auteur et la victime, mais la loi prévoit des sanctions spécifiques lorsqu'il a lieu en milieu professionnel.

Violences sexuelles : ce que dit la loi

L'agression sexuelle

L'agression sexuelle est un délit qui regroupe toutes les atteintes sexuelles commises avec « violence, contrainte, menace ou surprise ». Ce sont par exemple des caresses sur la poitrine ou les fesses, des baisers forcés ou encore des attouchements sexuels qui ne sont pas consentis.

[En savoir plus](#)

Le viol

Le viol est un crime défini par la loi comme **tout acte de pénétration sexuelle non consenti** (avec violence et/ou contrainte, menace, surprise). Tous les actes

Violences sexuelles : ce que dit la loi

2. Les circonstances aggravantes

Parfois minimisées, certaines situations sont au contraire jugées comme aggravantes par la justice et peuvent entraîner des sanctions plus sévères, selon les types de violences. Voici les principales :

L'abus d'autorité

Toutes les violences sexuelles commises par une personne qui « abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ». Par exemple lorsque l'agresseur est en situation de supériorité hiérarchique sur sa victime.

Les agressions commises par un ascendant ou un conjoint

Il s'agit d'une circonstance aggravante dans le cas d'une agression sexuelle ou

Dans plusieurs articles du Monde, un menu déroulant vient préciser les différents types de violence et les circonstances aggravantes

b) Un travail lexical perpétuel pour les journalistes depuis #MeToo

Dans la partie précédente nous avons indiqué que *Le Monde* s'attachait à rendre intelligibles auprès de ses lecteurs les définitions précises des violences faites aux femmes et plus généralement celles des violences sexuelles. En interrogeant plusieurs journalistes de ce média, nous nous sommes rendu compte que ce travail prévalait également entre les membres de la rédaction. « On l'a fait pour les lecteurs, mais pour nous aussi évidemment. On a fait en sorte d'être vraiment bien informé et de savoir de quoi on parlait », explique Hélène Bekmezian, justifiant par ailleurs ce besoin : « On est quand-même issus de la société, donc on est nous aussi victimes d'idées reçues.³⁶ »

³⁶ Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

Maîtriser les mots justes en fonction des cas de violences faites aux femmes est donc un enjeu majeur pour les journalistes *du Monde*. C'est cela qui leur permet de ne pas véhiculer des stéréotypes, mais au contraire de les déconstruire. Les entretiens que nous avons menés ont permis de confirmer deux choses. D'abord, la nécessaire formation des journalistes du *Monde* pour décrypter au mieux ces sujets. Ensuite, le fait qu'il s'agissait d'un travail constant et en permanence évolution. Pour le premier point, Hélène Bekmezian apporte l'éclairage suivant :

« Nous, les journalistes, on a eu par la suite une formation par la boîte de Caroline de Haas³⁷, où elle-même commençait ses formations avec un questionnaire. On se rendait compte que, la plupart d'entre nous répondions à côté de la plaque, non pas sur les définitions, mais sur les statistiques, sur le nombre de femmes qui portaient plainte.³⁸ »

Ce témoignage prouve que cette formation était indispensable aux journalistes. Pour autant, dans une rédaction de l'envergure de celle du *Monde*, elle ne suffit pas toujours. Ainsi, l'emploi des mots corrects pour désigner les violences faites aux femmes – et plus largement, les violences sexuelles – au sein de la rédaction est surveillé par les experts sur cette thématique. Voici le témoignage de Yann Bouchez à ce sujet :

« Je me rappelle que beaucoup de mails circulaient entre-nous. Parfois, on alertait des chefs et des éditeurs, en disant "attention, on distingue bien une agression sexuelle d'un viol". On avait des piqures de rappel, mais c'était informel, on le faisait au fur et à mesure que ces sujets prenaient de l'importance dans nos pages. On n'avait pas un lexique ou un Google doc.³⁹ »

Si Yann Bouchez parle d'une stratégie « informelle », à comprendre dans ce contexte au sens de non anticipée, il évoque tout de même « beaucoup de mails », attestant ainsi de l'importance qu'accordait la rédaction à l'emploi des termes exacts.

Pour conclure cette partie, il convient également d'ajouter que ce travail lexical est le corolaire de la société. Il est comme elle et ses mœurs, en constante évolution. C'est sous cet aspect-là qu'il faut analyser la citation ci-dessous de Yann Bouchez.

³⁷ Caroline De Haas est une militante féministe et spécialiste des violences sexuelles. Elle est également la co-créatrice du groupe Egaé, une agence de conseil, de formation, et de communication experte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

³⁸ Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

³⁹ Voir « Annexes- Entretien guidé avec Yann BOUCHEZ ».

« Ce sont des choses qui se travaillent encore aujourd’hui. Ces derniers mois, il y a eu beaucoup de sujets sur l’inceste, et même moi qui ait travaillé à plusieurs reprises sur ces sujets-là, je me suis rendu compte que je pouvais parfois employer le mauvais terme, et parler de pédophilie, alors que maintenant on se dit qu’on dit pédocriminalité et que l’on emploie plus ce terme-là.⁴⁰ »

Informé au mieux le public passe donc par une remise en question quotidienne des mots, afin de ne pas être perméable à certaines idées reçues et s’adapter aux évolutions de la société pour la retranscrire au mieux. Ainsi, les journalistes du *Monde* peuvent déconstruire les idées reçues et les stéréotypes persistants sur les violences faites aux femmes.

III. Représenter le méconnu : la stéréotypie et les chiffres

« Un truc revient souvent, c’est ce fantasme – bon le mot n’est pas très bien choisi – de penser que les viols sont souvent faits par des gens que l’on ne connaît pas dans un parking sombre. C’est ce genre d’idées reçues, il faut rappeler aux gens que contrairement à des idées populaires basées sur rien, neuf viols sur dix sont faits par des personnes qui connaissent personnellement la femme.⁴¹ »

Ces paroles d’Hélène Bekmezian illustrent que les violences faites aux femmes sont une réalité souvent connue que partiellement par une majorité de la population, notamment à l’aube de #MeToo. En analysant, les articles du *Monde* nous pouvons constater que ce média interroge plusieurs stéréotypes et idées reçues tenaces sur les violences faites aux femmes. Mais aussi, qu’il donne de nombreux chiffres sur ce phénomène de société. Deux façons de rendre visible le méconnu.

a) Déconstruire et interroger les stéréotypes

En parcourant les archives du *Monde* depuis l’affaire Weinstein, et le début du mouvement #MeToo, nous retrouvons plusieurs articles traitant de préjugés existants dans notre société au sujet des violences faites aux femmes. En les présentant, nous chercherons à comprendre

⁴⁰ *Id.*

⁴¹ Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

comment *Le Monde* déconstruit une stéréotypie, c'est-à-dire, selon la chercheuse Ruth Amossy, ce qui,

« au sens large du terme fournit son soubassement au discours argumentatif en le fondant sur une strate d'images et d'idées familières susceptibles de produire un effet d'évidence. C'est-à-dire que la bonne marche de l'argumentation dépend en partie des idées reçues et des stéréotypes⁴² »

Commençons notre développement avec un article écrit par la journaliste Cécile Bouanchaud, intitulé « violences sexuelles : le stéréotype de la "femme irréprochable" persiste⁴³ ». Ici, pour déconstruire la stéréotypie, la rédactrice procède en différentes étapes.

- 1) D'abord, elle définit une idée reçue. Un terme qu'il convient de présenter selon les mots d'Anne Herschberg-Pierrot, comme « une idée préfabriquée et qui circule comme telle⁴⁴ ». Ainsi d'après Ruth Amossy, elle « sous-tend l'énoncé sans participer à son sens littéral et relève du doxique⁴⁵ ». Cécile Bouanchaud évoque l'idée reçue « qui voudrait qu'une victime de harcèlement, de viol, ou d'une tentative de viol incarne une figure de vestale, irréprochable et pure ».
- 2) Puis, elle caractérise un stéréotype. A la manière de l'idée reçue, celui-ci s'apparente aussi à la doxa d'époque et se définit, d'après le sociologue Emilio Willems, comme une « représentation collective (...) constituée par l'image simplifiée d'individus, d'institutions ou de groupe⁴⁶ ». Or, comme l'indique Ruth Amossy, le stéréotype au sens d'une représentation collective a la particularité qu'il « ne peut en conséquence être construit qu'à partir d'une vue d'ensemble qui permet de repérer et de rassembler les divers constituants du schéma collectif figé⁴⁷ ». Justement, c'est bien une vision globale que donne à voir Cécile Bouanchaud lorsqu'elle explique que « ces stéréotypes ressortent à tous les chaînons de la procédure judiciaire, de la part des policiers, des avocats, des magistrats et même des experts en psychologie ».

⁴² Ruth AMOSSY, « Stéréotypie et argumentation », *Le Stéréotype*, 2016, p. 47-61.

⁴³ Cécile BOUANCHAUD, « Violences sexuelles : le stéréotype de la femme irréprochable » persiste », *Le Monde*, 13 octobre 2018.

⁴⁴ Anne HERSCHBERG-PIERROT, « Le dictionnaire des idées reçues de Flaubert », *Presses Universitaires de Lille*, 1988, p.29.

⁴⁵ Ruth AMOSSY, « Stéréotypie et argumentation », *Le Stéréotype*, 2016, p. 47-61.

⁴⁶ Emilio WILLEMS, *Dictionnaire de sociologie*, adaptation française par A.Cuvillier, 2^e éd. augmentée, 1970, p. 277.

⁴⁷ Ruth AMOSSY, « Stéréotypie et argumentation », *Le Stéréotype*, 2016, p. 47-61.

- 3) Une fois cette stéréotypie présentée, la journaliste en explique les conséquences : « Plus la femme s'éloigne de cette image « fleur bleue », en multipliant les conquêtes, par exemple, moins son discours est audible ».
- 4) Vient alors le point le plus important de notre argumentation : la déconstruction d'une autre stéréotypie que celle présentée précédemment. Il s'agit cette fois-ci de celle selon laquelle une femme victime de violences n'aurait qu'à porter plainte. Pour expliquer son caractère illusoire, la journaliste met en avant la première stéréotypie, l'image de la femme irréprochable. Puis, elle démontre que cette première stéréotypie est à l'origine de la seconde : les femmes porteraient davantage plainte si elles n'avaient pas sans cesse à justifier une pureté à toutes épreuves.

« Cette suspicion explique en partie pourquoi moins de 20 % des victimes de violences sexuelles se rendent au commissariat ou à la gendarmerie, selon la dernière enquête de l'Insee "Cadre de vie et sécurité"⁴⁸ ».

Pour résumer, on retrouve dans cet article deux stéréotypies intimement liées. Définir la première est l'étape préalable pour mieux déconstruire la deuxième et expliquer pourquoi elle est infondée. Notons de nouveau que ce procédé – de la même manière que le basculement du tabou et du statut de la victime – participe à rendre davantage intelligible et compréhensible, le phénomène des violences faites aux femmes.

Précisons ensuite notre propos en indiquant que cet article n'est pas le seul à adopter une démarche permettant d'interroger la stéréotypie, sinon de la déconstruire. Sous des formes différentes, on retrouve d'autres textes. La journaliste Anne Chemin écrit sur la « la galanterie à la française », opposant les propos de plusieurs intellectuelles, et posant directement la question de la doxa dans son titre : « "Le féminisme à la française", un mythe national ? Retour sur vingt ans de débats⁴⁹ ».

Autre exemple, une interview où la philosophe Olivia Gazalé, par ailleurs autrice du livre « Le Mythe de la virilité » caractérise elle aussi tout un pan de croyances pour mieux expliquer les origines d'un phénomène : « Les violences sexuelles, et, plus largement, toutes les formes

⁴⁸ Cécile BOUANCHAUD, « Violences sexuelles : le stéréotype de la femme irréprochable » persiste », *Le Monde*, 13 octobre 2018.

⁴⁹ Anne CHEMIN, « Le féminisme à la française », un mythe national ? retour sur vingt ans de débats », *Le Monde*, 1^{er} février 2018.

de sexisme, découlent de l'idéologie de la virilité, le virilisme qui considère qu'il y a une hiérarchie entre les sexes, et que le masculin est supérieur au féminin.⁵⁰ » Tout en reprenant le procédé démontré précédemment, c'est-à-dire celui de déconstruire une idée reçue. Ici celle de la hiérarchie des sexes : « De nombreux anthropologues et spécialistes de la préhistoire s'accordent à dire que, pendant des dizaines de milliers d'années, jusqu'aux tout derniers millénaires avant notre ère, les femmes avaient beaucoup plus de pouvoirs, droits et prérogatives.⁵¹ »

Enfin, un dernier article est beaucoup plus catégorique et diffère dans sa méthode. Il traite du crime passionnel, un meurtre qui serait commis en raison d'une folie amoureuse. Dans ce texte intitulé, « Féminicides : "le crime passionnel", un si commode alibi⁵² », les journalistes ne déconstruisent par un stéréotype. Elles s'appuient sur un travail d'enquête sur le terrain pendant un an, pour affirmer tout simplement qu'il n'existe pas : « L'enquête du *Monde* montre que les féminicides conjugaux sont avant tout des crimes de possession : des hommes se croient propriétaires de leur femme et la massacrent lorsqu'elle tente de leur échapper. Le crime passionnel n'existe pas. Il n'a jamais existé. »

b) La preuve par les chiffres

Au *Monde*, défaire les stéréotypies portant sur les violences faites aux femmes permet d'éclairer davantage sur les obstacles empêchant la compréhension de ce phénomène. En revanche, pour comprendre son ampleur et sa prééminence dans la société, il est également nécessaire de le mesurer en chiffres. C'est tout le sens de la citation suivante de l'intellectuelle Mary Jaspard, lorsqu'elle raconte comment l'État français s'est engagé en 1995 à faire « de la lutte contre les violences faites aux femmes un axe prioritaire de sa politique d'égalisation des droits des femmes et des hommes⁵³ ».

« La première étape d'une telle politique étant la connaissance du phénomène, la collecte de statistiques précises concernant les violences faites aux femmes a été

⁵⁰ Faustine VINCENT, « #metoo met au jour la perpétuation du système de domination masculine », *Le Monde*, 30 janvier 2018.

⁵¹ Faustine VINCENT, « #metoo met au jour la perpétuation du système de domination masculine », *Le Monde*, 30 janvier 2018.

⁵² Zineb DRYEF et Faustine VINCENT, « Féminicides : le « crime passionnel », un si commode alibi, *Le Monde*, 2 juin 2020.

⁵³ Maryse JASPARD, « France. Briser le silence », *Tu me fais peur quand tu cries !* p. 297-309.

programmée dès 1997. L'enquête ENVEFF a été commanditée en 1997 par le secrétariat d'État aux droits des femmes. L'enquête a été réalisée en 2000, elle reste la seule source exhaustive permettant de mesurer qualitativement et quantitativement le phénomène.⁵⁴ »

Ici, Maryse Jaspard lie directement la connaissance du phénomène des violences faites aux femmes aux chiffres.

Au *Monde*, ce travail est réalisé par Les Décodeurs. Dans l'article intitulé, « Harcèlement, agression, viol : comment la loi définit les violences sexuelles⁵⁵ », que nous avons déjà étudié précédemment, les chiffres sont utilisés pour illustrer le phénomène, tandis que les textes de loi ou les exemples de violences faites aux femmes ont pour fonction de l'expliquer. Notre première observation reprend donc ce que disait Maryse Jaspard : les chiffres « permettent de mesurer qualitativement et quantitativement le phénomène ».

Ensuite, le second enseignement que nous tirons de notre analyse est que les statistiques sur les violences faites aux femmes servent aux « Décodeurs » à remettre en cause les idées reçues. C'est le cas avec cet article, intitulé « Viols : plus de neuf victimes sur dix connaissent leur agresseur⁵⁶ » où les chiffres apparaissent comme un argument factuel confronté à la doxa présente parmi certains individus de notre société. L'article en question part d'un fait d'actualité : une perception controversée du viol par une intervenante du plateau de l'émission de télévision, « Touche pas à mon poste », du 25 octobre 2018. L'ex-Miss France, Delphine Wespiser, avait décrit comme « tout à fait mignon, tout à fait sympa (...), des choses qui se font quand l'une ou l'autre personne dort », lorsqu'on parle « de son petit copain avec qui elle est et qu'elle est censée aimer⁵⁷ ». *Le Monde* en profite alors pour rappeler la définition du viol, qui comprend les actes de pénétration par surprise, mais surtout, il présente un graphique afin d'indiquer que 91% des agresseurs sont des proches de la victime. De fait, le média, grâce aux chiffres, tord le cou à l'idée reçue qui voudrait que les agresseurs soient des personnes isolées de la société, ou éloignées de l'entourage de la victime.

⁵⁴ *Id.*

⁵⁵ Adrien SÉNÉCAT, « Harcèlement, agression, viol : comment la loi définit les violences sexuelles », *Le Monde*, 9 mai 2016-mis à jour le 19 octobre 2017.

⁵⁶ LES DÉCODEURS, « Viols : plus de neuf victimes sur dix connaissent leur agresseur », *Le Monde*, 27 octobre 2018.

⁵⁷ *Id.*

Enfin, à l'aide des chiffres, *Le Monde* peut contextualiser les violences à l'égard des femmes, notamment dans le cadre des inégalités hommes-femmes. Pour ce faire, la rédaction utilise les statistiques sur les violences faites aux hommes, et les violences à l'encontre des femmes, et en fait ressortir le contraste. Exemple avec l'article « les inégalités femmes-hommes en 12 chiffres et 6 graphiques⁵⁸ ». La rédaction propose un encadré évocateur « Les femmes en première ligne face aux violences conjugales et sexuelles », et compare ensuite le nombre de victimes de violences conjugales, d'agressions sexuelles, ou de viol selon le genre, dont l'inégale répartition apparaît d'autant plus à la vue du graphique.

⁵⁸ Anne-Aël DURAND, « Les inégalités femmes-hommes en 12 chiffres et 6 graphiques », *Le Monde*, 7 mars 2017.

Partie 2 : Enquêter au plus proche de l'intime pour définir et conceptualiser les violences faites aux femmes d'un point de vue sociétal

Nous avons vu dans la première partie que *Le Monde*, par plusieurs procédés, (tentative de briser le tabou, basculement du statut de la victime, définition exacte des termes, déconstruction des stéréotypes, mise en avant des chiffres pour illustrer un phénomène...), contribuait à rendre le sujet des violences faites aux femmes intelligible. Dans cette deuxième partie, nous chercherons à démontrer que ce traitement médiatique consiste également à encrenner cette thématique au gré de la société et à conceptualiser la violence.

I. Se confronter à l'intime

Qu'est-ce qu'une société où règnent les inégalités hommes-femmes ? Qu'est-ce que l'emprise ? Comment expliquer les violences faites aux femmes au regard de notre société, de nos institutions ? Pour répondre à ces questions, les journalistes du *Monde* ont dû s'attaquer à l'intime, à ce qui est secret, complexe.

a) Ce qui ne nous regarde pas et que l'on ne voit pas : comment raconter l'intime ?

« Lorsque vous rencontrez une personne amoureuse, cela crève les yeux, cela se voit. Et comme il ne cesse d'en parler, cela s'entend. L'intime, lui, se remarque à peine. C'est une expérience infime. Une expérience invisible et silencieuse.⁵⁹ »

Cette citation de François Laplantine, auteur de « Penser l'intime », démontre le premier enjeu qui se dégage autour de ce terme pour la rédaction du *Monde* : décrire ce qui ne se voit pas. Et même, ce qui ne « nous regarde pas » pour reprendre ici encore les écrits de François Laplantine. Cela sous-tend une difficulté pour le journaliste au moment de construire son récit. Comment raconter les événements ? Zineb Dryef, journaliste à *M, le Magazine du Monde*, a enquêté pendant un an sur les féminicides. Voici la réponse qu'elle apporte à ce sujet :

« On essaye de reconstituer ce qui s'est passé, en étant le plus proche de ce que l'on croit avoir été l'évènement. Sachant que l'on sera un petit peu à côté, puisque ce sont quand même des faits qui se déroulent dans l'intimité d'un couple. Même quand on a une plainte, une plainte ce n'est pas la vérité, une plainte, c'est la vérité telle qu'elle

⁵⁹ François LAPLANTINE, *Penser l'intime*, 2020, p.3.

a été déposée ce jour-là. C'est pareil, un dossier d'instruction, c'est une réalité parmi d'autres, c'est la vérité judiciaire, ça ne veut pas dire que c'est la vérité absolue. Donc il y a tout ça à confronter pour essayer d'arriver au plus proche de ce qui s'est passé.⁶⁰

»

Nous remarquons avec cette citation que la difficulté que peuvent rencontrer les journalistes est celle d'objectiviser les faits. C'est bien l'intimité pensée comme espace privé qui empêche cette objectivisation, comme le théorise le psychanalyste Jean-Pierre Durif-Varembont :

« Comme espace privé, elle prive l'autre de sa possible emprise en soustrayant quelque chose à son regard et à son contrôle. Mon prochain, à la fois semblable et différent, est en quelque sorte privé de l'objectivisation du sujet, cet espace intérieur préservé venant représenter ce qui échappe à la représentation, l'irréductibilité de chacun.⁶¹ »

Cette phrase relève l'impossible objectivisation du sujet, la difficulté à raconter ce qui s'est exactement passé dans des affaires où l'intime est concerné. D'où l'ambition, comme le dit plus haut Zineb Dryef « d'arriver au plus proche de ce qui s'est passé », tout en « sachant que l'on sera un petit peu à côté ».

Face à cette situation, les journalistes du *Monde* mettent en place une méthode bien particulière pour objectiviser au maximum les faits. Premièrement, les rédacteurs rencontrent « les témoins à plusieurs, pour être sûr de ne pas avoir qu'un point de vue, mais de confronter les points de vue », comme l'explique une vidéo du *Monde*⁶². Être à plusieurs répond à cet impératif d'objectiviser les faits. Surtout – et ce sera tout l'enjeu de notre b) – « l'intime ne regarde que ceux qui sont inclus dans une relation⁶³ ». Dès lors, le journaliste et la victime partagent l'expérience du récit. L'une le raconte, l'autre le reçoit. Et dans le cadre de l'intime, cela pose d'emblée une difficulté à laquelle la force du nombre doit palier.

⁶⁰ Voir « Annexes- Entretien guidé avec Zineb DRYEF ».

⁶¹ Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT, « l'intimité entre secrets et dévoilement », *Cahiers de psychologie clinique* (N°32), 2009, p. 57-73.

⁶² *Le Monde*. 29 novembre 2018. « Ce que Metoo a changé pour les journalistes ». [Vidéo] You Tube. URL: <https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/11/29/ce-que-metoo-a-change-pour-les-journalistes>

⁶³ François LAPLANTINE, *Penser l'intime*, 2020, p.4.

« Des journalistes avaient l'habitude de ce genre de sujet, et ont dit très vite : "il faut être à plusieurs à ces rendez-vous". Parce-que, quand une victime vous parle de ce qu'elle a subi, cela peut faire appel à des choses personnelles. On ne voit pas tous les mêmes choses, on ne comprend pas tous la même chose. Quand vous êtes trois journalistes face à la personne, peut-être que l'un va voir un langage verbal qu'un autre n'aura pas interprété, ou au contraire, les trois vont pouvoir partager le même sentiment pour avoir confiance en cette histoire-là.⁶⁴ »

« Confiance », « choses personnelles », « sentiment » : cette citation d'Hélène Bekmezian démontre elle-aussi toute la subjectivité qui est en jeu dans les relations d'intimité. De fait, la règle du nombre ne s'applique pas qu'aux rendez-vous avec les victimes, mais se caractérise aussi par l'importance de consolider les témoignages. D'autant plus dans des affaires non judiciairisées, où les récits des victimes sont souvent le seul élément à disposition des rédacteurs pour témoigner d'une réalité étant donné que les accusés réfutent presque toujours les allégations qui leur sont portées. Dans l'enquête du *Monde*, publiée en 2018, au sujet des accusations d'agressions sexuelles au sein des Jeunesses communistes, les journalistes racontent ainsi que « Dix-huit cas [leur] ont été relaté touchant de jeunes militants d'une vingtaine d'années au moment des faits. Tous étayés par de nombreux témoignages⁶⁵ ».

b) L'intime comme relation : quel rôle pour les journalistes du *Monde* ?

L'intime ne signifie pas seulement ce que l'on ne voit pas, ou ce qui ne nous regarde pas. En effet ce terme désigne aussi la personne en qui nous avons confiance, avec qui nous sommes proches. C'est ce que développe Marie-Paule Chevalérias, maître de Conférences en Psychologie, dans un article scientifique intitulé « Intimité et lien intime ».

« L'analyse étymologique de Intimität, montre que ce terme est apparu au XIXe siècle. Il dérive de intim, qui avait dès 1600 par son origine latine intimus, la signification d'ami confiant, c'est-à-dire d'ami dont on est sûr, en qui l'on a foi. Est contenu dans cette expression la particularité du lien à cet ami pour le sujet qui le désigne ainsi.⁶⁶ »

⁶⁴ Voir « Annexes- Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

⁶⁵ Sylvia ZAPPI et Abel MESTRE, « Enquête sur des accusations d'agressions sexuelles au sein des Jeunesses communistes », *Le Monde*, 10 mars 2019.

⁶⁶ Marie-Paule CHEVALÉRIAS, « Intimité et lien intime », *Le Divan familial* (N°11), 2003, p. 11-23.

Ainsi être intime, c'est « connaître très bien quelqu'un, y compris beaucoup de ses secrets que les autres ne connaissent pas, lié par une relation de confiance⁶⁷ ». Surtout, l'intime est celui qui a accès chez l'autre à cette « part secrète réservée à soi-même⁶⁸ ». Précisons ici le sens de notre réflexion par rapport à la partie précédente : bien que l'intime soit compris comme quelque chose de confidentiel, il n'existe pas sans altérité puisqu'il concerne toujours « ce qui est soustrait au vu et au su d'autrui ». Dès lors, l'enjeu pour les rédacteurs du *Monde* est de devenir plus intimes avec les victimes ou leur entourage, pour décrire ce qui était au départ invisible. Ainsi, la relation qui s'établit est différente de celle avec d'autres interlocuteurs. Lorsqu'elle a enquêté sur les féminicides, et sur la mort de Laetitia Schmitt, la journaliste Zineb Dryef a dû redoubler de disponibilité pour obtenir la confiance des proches de la victime.

« Moi, la famille de Laetitia Schmitt, j'ai dû la voir 7 à 10 fois. Ses collègues, c'est pareil, ses rares amis elle n'en avait pas, elle en avait une, j'ai dû la voir cinq fois parce qu'on ne peut pas faire qu'un entretien, il faut en faire plusieurs parce-que par ailleurs, il y a des éléments qui leur reviennent. Une fois que l'on fait un entretien là-dessus, la personne va y réfléchir, ça va l'empêcher de dormir, ça va la plonger dans un état particulier... donc il faut aussi faire attention à cela. C'est surtout des moments où il faut se rendre extrêmement disponible et joignable. La personne peut avoir envie d'en parler un mardi à 17 heures alors que vous faites autre chose, dans ces cas-là, il faut quand même réussir à se rendre joignable parce-que vous allez réenclencher des souvenirs et des choses comme ça, et il faut être en capacité de les recevoir au moment où la personne a envie d'en parler.⁶⁹ »

Nous voyons bien dans cette citation, toute la difficulté à saisir l'intime et surtout l'importance de la relation entre le journaliste et les proches de la victime. En revanche, quelles sont les limites à cette relation ? Comment le journaliste peut-il garder une certaine impartialité ? Déontologiquement, journalistes et intimes apparaissent difficilement conciliables. Mais c'est en accédant à cet intime que les journalistes caractérisent les violences faites aux femmes selon une société d'inégalités hommes-femmes et ses relations de domination. Comment décrire un phénomène tel que l'emprise – c'est-à-dire « un système de domination psychologique mis en place par une personne sur une autre⁷⁰ » - sans entrer dans la

⁶⁷ *Brockhaus Enzyklopädie*, Brockhaus F.A., Mannheim, 1989.

⁶⁸ Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT, « l'intimité entre secrets et dévoilement », *Cahiers de psychologie clinique* (N°32), 2009, p. 57-73.

⁶⁹ Voir « Annexes – Entretien guidé avec Zineb DRYEF ».

⁷⁰ Maria BARBIER, « la face cachée de la violence conjugale : la relation d'emprise, une violence dissimulée », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2010.123-129.

sphère intime des victimes ? Cette étape est nécessaire. Dès lors, il faut s'atteler à un équilibre ardu entre le rôle journalistique et l'intimité. Yann Bouchez décrit cette phase complexe.

« On accepte beaucoup plus que dans d'autres cas, les relectures de citation, il y a une empathie plus développée. C'est un équilibre assez délicat, il faut rassurer et en même temps arriver à faire comprendre que l'on devra vérifier ce qu'elle nous dit, et que ce n'est pas forcément parce que l'on met en doute sa parole, mais que c'est une vérification nécessaire dans notre métier de journaliste.⁷¹ »

Ce jeu de funambule dépend en partie du rapport de confiance. Et si les attentes d'une victime qui confierait son récit à un journaliste ne se réalisent pas, la relation peut voler en éclat, comme l'illustre l'anecdote d'Hélène Bekmezian sur une enquête qu'elle n'a pas pu publier.

« C'est difficile, j'en ai fait qu'une et ça ne s'est pas bien passé. La personne à qui j'ai dit que ce n'était pas suffisamment solide l'a mal pris, m'a renvoyé un message très désagréable, et puis derrière, je n'ai plus jamais eu de nouvelles. L'affaire n'est sortie nulle part, ce qui me conforte dans l'idée que ce n'était pas suffisamment solide. Mais moi, la seule expérience que j'ai eue, c'est vrai que c'était compliquer d'expliquer à la personne que ce n'était pas suffisamment solide, mais que ça ne voulait pas dire pour autant que ça ne s'était pas passé... que ces femmes étaient peut-être victimes, mais que moi en tant que journaliste, ça ne suffisait pas. 99 fois sur 100 ce sont des gens en souffrance, et c'est difficile de leur dire "désolé, mais on ne peut rien faire pour vous"⁷² ».

II. Un traitement sociétal des violences faites aux femmes

Lorsque les journalistes du *Monde* écrivent sur les violences faites aux femmes, ils décrivent ce sujet sous un prisme plus large, celui de l'inégalité hommes-femmes. Ainsi, lors de la lecture des articles, nous remarquons régulièrement qu'une domination masculine est à l'œuvre au sein de multiples milieux socioprofessionnels. Autre élément associé à ce constat, les défaillances institutionnelles – notamment de la justice – sont à plusieurs reprises questionnées par *Le Monde*. Avec pour effet de rendre le problème de la résolution des violences faites aux femmes sociétal et non plus uniquement propre au cas d'un mari violent.

⁷¹ Voir « Annexes- Entretien guidé avec Yann BOUCHEZ ».

⁷² Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

a) Enquêter sur tous les milieux socio-professionnels : l'approche « externaliste » du Monde

Dans son ouvrage *Émile ou De l'éducation*, le philosophe Jean-Jacques Rousseau affirme qu'« il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain ; il ne s'y trouve pas un seul vice dont on puisse dire comment et par où il est entré⁷³ ». Ainsi, ce serait dans la société, les institutions ou les organisations sociales qu'il faudrait rechercher les causes de la violence. C'est ce que fait *Le Monde* au moment de traiter médiatiquement ce phénomène. Il s'agit d'une approche dite d'« externaliste », « de l'agressivité comme réaction sociale⁷⁴ ». Elle s'oppose à une approche « internaliste », « celle de "l'agressivité naturelle"⁷⁵ ».

Pour caractériser la violence à l'égard des femmes comme inhérente à notre société, *Le Monde* enquête d'abord sur tous les milieux socio-professionnels. Il en ressort que, quels que soient les pans concernés, les violences se répètent. « Elles ne sont ni actrices, ni étudiantes, ni auteures. Mais dans leur vie au travail elles subissent, comme dans les milieux les plus glamours, le fléau du harcèlement et de l'agression sexuels⁷⁶ », écrit ainsi la journaliste Francine Aizicovici au sujet des violences sexuelles dont sont victimes des ouvrières au travail. Elle met donc au même rang des corps de métier totalement différents, renforçant l'idée que les violences faites aux femmes ne s'expliquent pas à la lecture d'un milieu particulier, mais plutôt de la société.

Une analyse confirmée par les propos d'Hélène Bekmezian :

« Assez vite, même sans avoir besoin de plusieurs années de recul, on se rend compte que ce sont souvent les mêmes mécanismes à l'œuvre, que ce soit des entreprises, avec des gens totalement inconnus ou tel responsable syndical envers telle ouvrière, que ce sont des choses qui peuvent émerger dans des milieux plus intellectuels, plus artistiques... On se rend compte que ce sont toujours les mêmes schémas avec un rapport de domination sujétion.⁷⁷ »

⁷³ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou De l'éducation*, 1762.

⁷⁴ Jean-Jacques DORTIER, « Violence, nature ou culture ? », *Violence(s) et société aujourd'hui*, 2011, p.204-211.

⁷⁵ *Id.*

⁷⁶ Francine AIZICOVICI, « Harcèlement sexuel chez les ouvrières, « la peur de perdre son travail » », *Le Monde*, 23 novembre 2017.

⁷⁷ Voir « Annexes - Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

Dès lors, plusieurs enquêtes du *Monde* lèvent le voile sur le cadre dans lequel les violences à l'égard des femmes s'exercent. Celui d'une société où règne une forme de domination masculine permettant à des comportements inappropriés de se répéter. Par exemple, lorsqu'Olivier Faye écrit à propos de femmes se disant victimes d'agressions de la part de membres du Rassemblement national (appelé Front national à cette époque), il évoque un « parti où le culte de la virilité et l'indulgence vis-à-vis des “comportements gaulois”, pour reprendre une expression parfois utilisée en interne, peut éclipser des conduites problématiques⁷⁸ ». Au regard des articles du *Monde*, les violences à l'égard des femmes ne sont plus ponctuelles, elles sont sociétales. Dans un article, à propos des violences à l'égard des membres féminines de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF)⁷⁹, les journalistes Sylvia Zappi et Abel Mestre retracent le contexte particulier dans lequel se déroulent des violences sexistes et sexuelles. Ainsi, ils décrivent dans un premier temps un ensemble dans lequel se déroule la domination :

« Un monde clos qui représente à peine 2% des étudiants et où règne une hiérarchie très marquée. Les chefs sont des soldats politiques, une élite qui occupe une position enviée. Parmi eux domine le président. Les troupes doivent se sacrifier à l'organisation, oublier toute autre occupation. Une condition pour progresser en interne et prendre des responsabilités.⁸⁰ »

Puis, les deux journalistes interprètent les différents témoignages à partir de ce cadre spécifique.

« A la lumière de plusieurs récits décrivant les mêmes faits, l'impression de passer d'un jeu de séduction naturel entre jeunes de 20 ans à un fonctionnement sectaire est prégnant. Même s'il y a consentement, la domination est telle que se refuser au leader paraît difficile.⁸¹ »

C'est un bon exemple de l'« approche externaliste » du *Monde* : au-delà de l'individu, les violences s'expliquent par le biais d'un ensemble, « un monde clos », dans lequel « règne une hiérarchie très marquée⁸² ».

⁷⁸ Olivier FAYE, « Au Front national, des femmes menacées, une direction sourde », *Le Monde*, 4 novembre 2017

⁷⁹ Sylvia ZAPPI et Abel MESTRE, « Enquête sur un système de violences sexistes au sein du syndicat étudiant UNEF », *Le Monde*, 28 novembre 2017

⁸⁰ *Id.*

⁸¹ Sylvia ZAPPI et Abel MESTRE, « Enquête sur un système de violences sexistes au sein du syndicat étudiant UNEF », *Le Monde*, 28 novembre 2017

⁸² *Id.*

Ensuite, le traitement médiatique du *Monde* permet également de démontrer qu'une organisation sociale peut expliquer la violence. Les agresseurs dépeints dans les enquêtes du *Monde* sont des hommes aux caractéristiques communes : leur position est dominante, et ils possèdent une « très grande aura médiatique ou artistique⁸³ », selon Hélène Bekmezian. Il peut s'agir du sous-chef d'un restaurant parisien⁸⁴, du patron d'une agence publicitaire⁸⁵, ou encore d'un élu du PCF à Blois⁸⁶. La conclusion est la même, ils disposent d'une place importante dans leur hiérarchie professionnelle, l'organisation sociale leur permet d'exercer une domination. Ils sont souvent protégés, car « l'équipe était fan du chef » d'un restaurant, ou qu'il s'agit d'un « militant apprécié, proche de Julien Gaboriau », l'ancien bras droit des Jeunesses communistes. En clair, ces figures jouissent d'une certaine influence leur permettant de passer entre les filets. Les enquêtes du *Monde* démontrent également que ces personnalités peuvent exercer un abus de pouvoir : ils dominent au sein de leur milieu. C'est le cas d'un chef d'équipe de manutentionnaires qui propose à une ouvrière une formation lui permettant d'obtenir un poste à responsabilités avant de tenter plus tard de la violer⁸⁷. Ou lorsque « Marie a été poussée au départ en mai 2018, un an et demi après son arrivée pour faute grave, peu après s'être plainte des agissements de Baptiste.C⁸⁸ », un directeur de la création dans le milieu de la publicité.

En résumé, en enquêtant sur tous les pans de la société et en recoupant les profils des dominants, *Le Monde* démontre comment celle-ci s'explique à la lumière d'un ensemble, plutôt qu'à travers la singularité d'un individu.

b) Démontrer la responsabilité des institutions : le rôle de la justice

Le Monde ancre le sujet des violences faites aux femmes au regard de notre société dont il interroge les institutions, avec en première ligne, la justice. Un choix justifié selon Yann Bouchez par son rôle primordial dans le traitement des violences.

⁸³ Voir « Annexes – Entretien guidé avec Hélène BEKMEZIAN ».

⁸⁴ LA RÉDACTION, « Sexisme, harcèlement, agressions sexuelles en cuisine : cinq cheffes brisent l'omerta », *M le Magazine du Monde*, 13 novembre 2020.

⁸⁵ Yann BOUCHEZ et François BOUGON, « Sexisme dans le milieu de la pub : « Je présente mes excuses aux femmes que j'ai blessées » », *Le Monde*, 15 mars 2019.

⁸⁶ Sylvia ZAPPI et Abel MESTRE, « Enquête sur des accusations d'agressions sexuelles au sein des Jeunesses communistes », *Le Monde*, 10 mars 2019.

⁸⁷ Francine AIZICOVICI, « Harcèlement sexuel chez les ouvrières, « la peur de perdre son travail » », *Le Monde*, 23 novembre 2017.

⁸⁸ Yann BOUCHEZ et François BOUGNON, « Dans le milieu de la pub, le règne du sexisme », *Le Monde*, 4 mars 2019.

« Les femmes victimes de violences sexuelles, dans 90% des cas ne vont pas voir des journalistes, mais vont souvent au commissariat déposer une plainte, et cette plainte sera ensuite transmise à la justice. Donc, on doit raconter comment tout cela se passe, comment les choses évoluent.⁸⁹ »

Surtout, « dans la tradition sociologique, le droit constitue un indicateur privilégié pour comprendre les phénomènes de société⁹⁰ », comme l'indique Isabelle Berrebi-Hoffmann, autrice d'un essai intitulé « Penser les violences faites aux femmes, à partir de Tocqueville ». L'interroger revient donc à problématiser les violences faites aux femmes au regard de notre société. Ainsi, toujours d'après Isabelle Berrebi-Hoffmann, il s'agit d'analyser les violences faites aux femmes, et notamment conjugales, selon une « imbrication des registres d'action ».

« L'idée, c'est que dans les relations intimes, il y a de l'intérêt, il y a de l'argent, il y a de l'économique, il y a du poids de vie [...] Nos représentants et les clichés publics habituels croient que l'espace du couple est un espace préservé du social, de l'économique, des intérêts financiers et de l'argent. ⁹¹»

Le traitement médiatique du *Monde* sort de cette délimitation entre espace politique et espace privé, en pointant la responsabilité de la justice dans les violences faites aux femmes. Afin d'illustrer les failles de cette institution, les rédacteurs du *Monde* ont recours à l'écriture journalistique. Elle permet à la fois d'interroger et de relever les contradictions de la justice.

Les journalistes utilisent la forme interrogative. Cela peut par exemple se concrétiser par un titre très évocateur : « Lutte contre les violences sexuelles : la justice est-elle à la hauteur ?⁹² ». Néanmoins, cette forme interrogative peut également se retrouver tout au long d'un article. Le cas de celui intitulé « “On n'a jamais pris ma sœur au sérieux, ni avant ni après sa mort” : les failles de la justice face aux féminicides⁹³ », est intéressant à ce titre. Les rédacteurs demandent successivement : « comment une femme peut-elle encore être tuée alors que les violences qu'elle subit sont dans le circuit pénal ? Comment un auteur peut-il encore

⁸⁹ Voir « Annexes- Entretien guidé avec Yann BOUCHEZ »

⁹⁰ Isabelle BERREBI-HOFFMANN, « Penser les violences faites aux femmes à partir de Tocqueville », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2010, p.45-52

⁹¹ *Id.*

⁹² Émeline CAZI et Jean-Baptiste JACQUIN, « Lutte contre les violences sexuelles : la justice est-elle à la hauteur ? », *Le Monde*, 6 octobre 2018

⁹³ LA RÉDACTION, « “On n'a jamais pris ma sœur au sérieux, ni avant ni après sa mort” : les failles de la justice face aux féminicides », *Le Monde*, 16 novembre 2019

passer à l'acte alors qu'il est en train d'exécuter une peine pour des violences ? ». Une manière, semble-t-il, de justifier davantage la légitimité à interroger le système judiciaire.

Toujours dans cet article, nous remarquons que l'écriture journalistique – et ici encore, la forme interrogative – permet de rendre les contradictions de la justice plus prégnantes. Voici le passage en question :

« Loïc Abrial, le procureur de Montargis, le revendique volontiers dans la presse locale : *”Les violences conjugales sont une priorité absolue.”* Comment expliquer alors la lenteur de l'application de la peine de Taha Zraïba ? *”Nous sommes dans des délais qui sont totalement habituels, et qui sont parfois beaucoup plus longs dans d'autres juridictions”*, dit le magistrat. Et les trois plaintes de Johanna Dias après la condamnation, qui auraient dû provoquer une révocation du sursis ? *”Elles n'ont pas été portées à ma connaissance.”* A l'arrivée, estime-t-il, *d'un point de vue judiciaire, il n'y a pas eu de dysfonctionnement”*. »

Ici, les journalistes reprennent chaque contradiction du procureur. Ainsi, la volonté de faire des violences conjugales une « priorité absolue » est opposée à un fait qui s'apparente à son contraire, la « lenteur de l'application de la peine de Taha Zraïba ». Quant à la seconde question, elle désigne clairement un dysfonctionnement : les « trois plaintes de Johanna Dias [...] auraient dû provoquer une révocation du sursis ».

Pour résumer, définir les failles de la justice permet d'expliquer les violences faites aux femmes sous un angle sociétal, en sortant notamment de la tendance historique définie par Jacques Faget dans la citation ci-dessous :

« Les obstacles au dévoilement de ce type de violence dans les pays occidentaux peuvent s'expliquer par l'influence d'une philosophie politique qui a toujours valorisé la séparation entre espace politique et espace privé. Dans une telle conception, l'État ne doit pas intervenir dans la *privacy* pour respecter les libertés individuelles.⁹⁴ »

Si, les violences ne sont pas que l'affaire de la *privacy*, elles deviennent alors celles de l'espace politique. Autrement dit, elles sont bel et bien un problème de société.

⁹⁴ Jacques FAGET, « Médiation et violences conjugales », *Champ pénal* (N°1), 2004.

III. La couverture médiatique du féminicide par *Le Monde* : un outil pour conceptualiser les violences faites aux femmes

Tout une partie du traitement médiatique du *Monde* des violences à l'égard des femmes, depuis #MeToo, consiste à interroger les relations entre les victimes et les bourreaux. Étudier ce rapport aide à comprendre davantage ce qui est régulièrement en jeu lors des violences faites aux femmes : la domination. C'est un phénomène complexe, dont le décryptage est précédé d'une nécessaire immersion dans l'intimité des victimes. Une dizaine de journalistes du *Monde* ont mené une enquête d'un an en 2019 pour caractériser le féminicide comme un phénomène de société et ont également relaté son fonctionnement avec des mécanismes complexes tels que l'emprise. Autrement dit, une relation entre un dominant et une dominée. Or, comme nous l'expliquerons dans notre b), pour penser les violences faites aux femmes comme un fait social, il s'agit de s'intéresser aux relations entre la victime et son bourreau. C'est une condition nécessaire afin de comprendre comment ces rapports s'expliquent également par notre société.

a) Le féminicide représenté comme un phénomène de société

Comme nous l'indiquions lors de notre introduction, le féminicide est, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « l'homicide volontaire d'une femme ». L'institution précise également qu'il « existe des définitions plus larges qui incluent tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes⁹⁵ ».

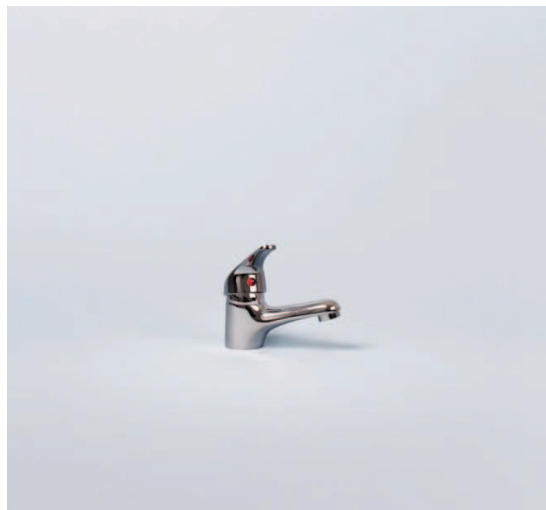
Le Monde se concentre principalement sur le féminicide dit « intime », c'est-à-dire, celui « commis par un époux ou par un petit ami, actuel ou ancien ». Il a longtemps été présenté comme un fait divers par les médias, sans que le caractère genré de ces homicides ne soit mentionné. Avant même de pouvoir analyser les relations conjugales précédents un féminicide et des phénomènes complexes comme l'emprise, il s'agit de faire de ce terme une réalité, d'accompagner un mouvement sociétal.

Au sein des articles du *Monde* de notre corpus, le féminicide est présenté comme un phénomène de société, il est singularisé et non plus recouvert par des mots régulièrement utilisés dans les faits divers comme le « drame » ou « le crime passionnel ». « Tout l'enjeu de ce terme est de pouvoir caractériser et mesurer le phénomène, pour le faire sortir de la rubrique

⁹⁵ OMS, « Le féminicide : comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes », 2012.

générale des faits divers⁹⁶ » peut-on lire dans un article datant du 2 février 2018. D'ailleurs, dans ce même texte, « Les Décodeurs » posent plusieurs questions auxquelles ils répondent, permettant de préciser la notion de féminicide, de la singulariser : « D'où vient le terme « féminicide » ? », « Quelle est sa définition ? », « Combien de victimes dans le monde ? », « Quelle reconnaissance juridique ? », « Pourquoi le féminicide n'est-il pas reconnu en France ? ». Précisons tout de même que cette volonté de faire émerger le terme féminicide dans la sphère publique n'a pas toujours fait l'unanimité, et elle date de la mise en place d'une task force pour enquêter sur ce mot⁹⁷.

Dès lors, le féminicide est raconté tel un phénomène de société au sein des pages du *Monde*. Une existence propre lui est donnée. Dans un long-format, *Le Monde* représente la réalité de ce terme par deux moyens. D'abord, le titre : « Féminicide : mot masculin qui tue ⁹⁸ ». Il permet d'insister sur sa reconnaissance récente dans le dictionnaire, c'est un « mot masculin », et également de rappeler la gravité de ses conséquences, le féminicide « tue ». Ensuite, un choix particulier est fait concernant les illustrations. En effet, l'article est jalonné par des images d'objets du quotidien : un marteau, une rallonge, un robinet, un fer à repasser, une casserole... A chaque fois, une légende indique le cas d'une femme tuée par son conjoint à l'aide de l'objet en question. Cela matérialise le meurtre. Il est plus intelligible. Il se caractérise par des objets connus de chacun.



L'image d'un robinet est suivie de la légende suivante : « Le 19 août 2017, Thalie, 36 ans, a été tuée à coups de robinet à Nantes (Loire-Atlantique). »

⁹⁶ Anne-Aël DURAND, « Qu'est-ce-que le « féminicide » ? », *Le Monde*, 2 février 2018.

⁹⁷ LA RÉDACTION, « une année d'enquête les féminicides racontée par les journalistes du Monde », *Le Monde*, 2 juin 2020.

⁹⁸ Dominique PERRIN, « Féminicide : mot masculin qui tue », *M le Magazine du Monde*, 22 novembre 2019.

Précision enfin pour terminer que *Le Monde* inscrit une nouvelle fois les violences faites aux femmes, et donc le féminicide à travers les inégalités hommes-femmes, comme en atteste la citation suivante :

« Mais la violence au sein du couple n'a rien à voir avec le conflit, ni la domination avec la dispute : il y a derrière un contentieux majeur dans notre société, la rémanence de l'inégalité entre les femmes et les hommes.⁹⁹ »

Cette phrase illustre la difficulté que nous avons encore à penser les violences faites aux femmes, à distinguer les termes juste selon ce qu'est une dispute ou un conflit. D'où l'importance de définir le féminicide comme un phénomène de société. Pour autant, lui donner un intérêt singulier, n'est qu'une première étape. La seconde consiste à décrypter les relations qui se mettent en place lors de ces crimes. C'est une façon de penser, et de comprendre bien plus en profondeur les enjeux des violences faites aux femmes.

b) Penser le féminicide comme un fait social : le concept d'interlocution

Le long travail d'investigation des journalistes *du Monde* sur les féminicides « intimes » se ressent principalement lorsqu'un ou plusieurs témoignages leur permettent de conceptualiser plusieurs mécanismes faisant cours lors des violences conjugales.

Ainsi, lors de la lecture du dossier « féminicide : mécanique d'un crime annoncé¹⁰⁰ », le lecteur ne dispose pas seulement de récits édifiants sur les féminicides : ils sont relatés à la lumière de phénomènes plus larges comme l'emprise, définie de la façon suivante par Maria Barbier :

« L'emprise est un *système de domination psychologique* mis en place par une personne sur une autre. Le but étant de conditionner l'autre à répondre à ses attentes sans aucune considération pour son libre-arbitre, ni pour son bien-être. La victime est *au service psychologique de la personne qui la contrôle*. Son individualité, ses propres sensations, ses propres choix disparaissent devant celui qui impose son pouvoir. Elle ne pense et n'existe qu'à travers lui.¹⁰¹ »

⁹⁹ Lorraine DE FOUCHER, « Féminicides : un phénomène social négligé devenu un fait politique », *Le Monde*, 2 juin 2020.

¹⁰⁰ LA RÉDACTION, « Féminicides : mécanique d'un crime annoncé », *Le Monde*, 21 mai 2020.

¹⁰¹ Maria BARBIER, « la face cachée de la violence conjugale : la relation d'emprise, une violence dissimulée », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2010, p.123-129.

Chacun de ces mécanismes met en évidence une relation de domination entre un homme et une femme. *Le Monde* la rend visible, en caractérisant différentes étapes constitutives de l'emprise.

- La rupture : « Un schéma revient de façon récurrente, celui d'un homme qui prend le pouvoir sur sa femme et la maintient sous sa coupe, jusqu'à ce qu'elle tente de reprendre sa liberté. Il la rattrape alors de la manière la plus radicale qui soit : la mise à mort.¹⁰² »
- Le crime de propriétaire : « Pour ces hommes, la rupture est une dépossession inacceptable, insurmontable, au point qu'ils préfèrent tuer leur compagne plutôt que de la voir échapper à leur contrôle.¹⁰³ »
- L'« overkill » : « Le terme désigne les situations de déchaînement de violence, avec un nombre démesuré de coups assésés ou une multiplicité de modes opératoires. Parmi les quelque 120 affaires de féminicides commis en 2018, sur lesquelles une équipe de journalistes du *Monde* a enquêté une année durant, de nombreux cas présentent les caractéristiques d'un acharnement hors du commun.¹⁰⁴»

De nombreux articles du *Monde* mettent en lumière des concepts intervenant lors des féminicides. Ils rendent complexes les relations entre le bourreau et la victime. A chaque fois, les récits sont écrits à la lumière de ces mécanismes. C'est le cas, par exemple, lorsque Yann Bouchez évoque l'histoire de Marie-Alice, victime d'un féminicide en 2018 :

« Je savais des choses par bribes, témoigne Catherine Sallenave, l'une de ses confidentes, qui habite San Francisco. Elle n'aimait pas s'étendre sur le sujet. Mais, une fois ou deux, elle m'avait dit : "Tu sais, Luciano est supermacho." Elle m'avait raconté que, dans leur appartement, sur le plancher en bois, le soleil avait éclairé un peu de poussière. Luciano s'était énervé en lui reprochant d'être une très mauvaise ménagère. » Même si Marie-Alice sait le remettre à sa place, le mécanisme de l'emprise opère peu à peu, comme un piège qui se referme.¹⁰⁵»

¹⁰² Faustine VINCENT et Nicolas CHAPUIS, « « Elle voulait vivre pour elle » : la rupture, premier déclencheur du passage à l'acte des féminicides », *Le Monde*, 2 juin 2020.

¹⁰³ *Id.*

¹⁰⁴ Nicolas CHAPUIS, Julie BIENVENU et Jérémie LAMOTHE, « L'« overkill », un déchaînement de violence propre aux féminicides », *Le Monde*, 2 juin 2020.

¹⁰⁵ Yann BOUCHEZ, « Marie-Alice Dibon, femme sous emprise et victime de féminicide », *Le Monde*, 5 juin 2020.

D'abord, ce sont les paroles des proches qui sont évoquées, puis le récit est ordonné selon le mécanisme de l'emprise, comme pour mieux démontrer la domination qui s'exerce avant qu'un féminicide ne soit commis. Et on retrouve cette contextualisation du témoignage à d'autres reprises lors du récit comme ici :

« Il a fait ça parce qu'elle avait vraiment dû lui faire comprendre que c'était fini, pour de bon, avance Catherine Sallenave. Et lui s'est dit : "Si je ne peux pas t'avoir, personne ne t'aura." » Ultime étape de l'emprise, celle de la « réappropriation¹⁰⁶».

Pour résumer, *Le Monde* ne se contente pas de relater l'histoire des différentes victimes de féminicide : il conceptualise les relations que celles-ci avaient avec leur conjoint avant d'être tuées. Or, tout ce travail en profondeur sur ces rapports de domination permet de penser scientifiquement les violences faites aux femmes. C'est tout le sens de l'article : « Quelles approches conceptuelles pour penser ce fait social ?¹⁰⁷ », écrit par la sociologue française, Irène Théry. Selon elle, pour conceptualiser les violences faites aux femmes, il faut reprendre l'idée d'« interlocution ». Elle la définit de la manière suivante.

« L'interlocution, c'est une forme de relation. C'est peut-être aussi la relation qui contient tous les autres. Dès qu'un enfant naît, on se penche vers lui – si tout va bien – on s'adresse à lui et on entame dès la première seconde, justement tout ce travail qui va amener peu à peu l'enfant à entrer dans notre monde en partageant avec nous l'interlocution. L'interlocution donc existe partout. Partout, il y a cette forme de communication et de vie qui n'est pas seulement communication humaine, mais qui peut devenir une valeur.¹⁰⁸ »

Ainsi, Irène Théry précise que « l'interlocution consiste à articuler les trois personnes de l'interlocution, le “je” de celui qui parle, mais aussi le “tu” de celui à qui on parle, le “il ou elle” de celui ou celle dont on parle. Être une personne, ce n'est pas simplement dire “je”, “moi”, “égo”, c'est pouvoir alterner les autres positions¹⁰⁹ ».

Dès lors, il s'agit d'analyser les violences faites aux femmes selon des interlocutions rendues impossibles dans des relations de domination. Ainsi, beaucoup de journalistes du *Monde* expliqueront que les femmes tuées lors des féminicides étaient considérées par leur mari

¹⁰⁶ *Id.*

¹⁰⁷ Irène THÉRY, « Quelles approches conceptuelles pour penser ce fait social ? », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2019, p.63-72.

¹⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁹ *Id.*

non pas comme des « personnes », mais comme des « choses »¹¹⁰. Selon Irène Théry, l'interlocution est impossible dans deux contextes :

- Au sein d' « une famille dans laquelle la place de l'époux et père est une place traditionnellement dominante, hiérarchique, une position de pouvoir », puisque les positions « sont fixées de façon asymétrique ».
- « L'absence totale de reconnaissance d'autrui comme interlocuteur ».

Or, ce sont bien ces éléments que l'on retrouve au sein des différents tueurs dépeints par *Le Monde* : que ce soit lors des « crimes de possession » ou de « la rupture », ils ne reconnaissent pas leur femme comme une interlocutrice, mais plutôt comme « leur chose¹¹¹ ». D'ailleurs, Faustine Vincent et Clémence Duneau, journalistes au *Monde*, écrivent elles-mêmes que l'emprise « vise à soumettre l'autre en détruisant ses capacités psychiques¹¹² ».

Pour finir, insistons sur le fait que cette longue enquête d'un an sur les féminicides, réalisée par *Le Monde* démontre les impossibles interlocutions entre les femmes victimes de féminicide et leur conjoint. Ce long travail donne à voir les violences faites aux femmes selon la non existence de l'autre comme individu singulier dans une relation de domination. Nous voyons donc que le traitement médiatique du *Monde* ne consiste pas seulement à rendre visibles les violences faites aux femmes, mais aussi à les conceptualiser. Tout en les expliquant – rappelons-le – au sein d'un ensemble plus large, la société.

¹¹⁰ LA RÉDACTION, « une année d'enquête les féminicides racontée par les journalistes du Monde », *Le Monde*, 2 juin 2020.

¹¹¹ *Id.*

¹¹² Faustine VINCENT et Clémence DUNEAU, « De l'emprise au féminicide : comment les violences psychologiques dans le couple peuvent tuer », *Le Monde*, 2 juin 2020.

Conclusion

In fine, nous avons étudié les articles publiés entre 2017 et 2020 par *Le Monde* sur le sujet des violences faites aux femmes pour définir le traitement médiatique du média français sur cette thématique. Nous nous sommes également appuyés sur des textes scientifiques pour renforcer notre propos.

Notre première hypothèse était que *Le Monde* caractérisait le plus concrètement possible les violences à l'égard des femmes. Elle s'est en partie confirmée. En effet, nous avons vu que le mouvement #MeToo marquait un changement fort pour ce média, symbolisé par la constitution d'une task force. Un basculement s'est effectivement opéré : la femme victime de violences est devenue une figure centrale au sein des colonnes du *Monde*. Pour autant, le tabou reste là, il se forme au sein même des citations de certaines femmes interrogées. Même réflexion sur le statut de la victime. Certes, on parle plus d'elle, mais *Le Monde* la représente dans sa complexité et ses nuances en laissant des tribunes d'opinions à des femmes aux avis contradictoires. Il est donc impossible de définir précisément la femme victime de violences. Il convient tout de même de préciser que ces deux procédés participent à une représentation plus concrète – bien qu'incomplète – de ce sujet. D'autant plus que *Le Monde* multiplie les approches. Que ce soit pour ses lecteurs ou ses rédacteurs, le média français s'attache à ce que les termes exacts soient utilisés. La pédagogie auprès des uns et les vérifications mutuelles envers les autres sont de mise. Dernier élément permettant de confirmer en partie notre premier hypothèse : *Le Monde* éclaire ses lecteurs sur les stéréotypies entourant les violences faites aux femmes. Le média français revient sur des termes comme « la galanterie à la française », « la femme irréprochable », « le virilisme » ou encore les « crimes conjugaux ». Autant de stéréotypies qu'il déconstruit ou interroge, levant de fait le voile sur certains inconnus. Il fait de même avec des éléments factuels convenus ici comme la preuve incontestable de l'existence d'un phénomène : les chiffres.

Notre seconde hypothèse était qu'en filigrane des articles du *Monde* sur les violences faites aux femmes ressortait les inégalités hommes-femmes. Elle s'est plus que confirmée. En effet, *Le Monde* démontre les relations à sens unique entre hommes et femmes avant que ne survienne les violences. Mais ce n'est pas tout. La rédaction se plonge au cœur de l'intime ; ce qui est caché et également ce qui est proche, ce qui lie dans la confiance. Certes les inégalités ressortent. Pour autant, un autre élément apparaît davantage pertinent et prépondérant : le fait

que *Le Monde* traite médiatiquement le sujet selon un angle sociétal. Il privilégie par ce biais une approche externaliste, contraire à celle dite d'internaliste analysant l'agressivité comme étant naturelle. Ainsi, dans chaque pan de société où se déroulent les enquêtes, il apparaît qu'une organisation sociale et des éléments de doxa machistes sont le préalable aux violences. Ce constat, celui d'une société à l'origine des violences faites aux femmes, *Le Monde* le rend d'autant plus clair qu'il met clairement la justice dans la balance. Ce faisant, il interroge la longue tradition d'une séparation qui serait nécessaire pour le politique entre la sphère publique et la sphère privée. *Le Monde* démontre au contraire la responsabilité de cette institution. Abolir la frontière entre espace privé et espace politique revient alors à considérer les violences faites aux femmes comme un problème de société. La suite est autant progressive que logique : *Le Monde*, après s'être confronté à l'intime, et à la mise en exergue d'un problème de société, en vient à donner la matière pour penser ce fait social. Le féminicide n'est pas un « crime passionnel ». Il est dépeint comme le résultat d'une relation de violences conjugales, dans laquelle la femme est réduite à être « une chose ». Les concepts, comme la rupture, l'overkill ou le crime de possession démontrent l'impossible interlocution : la femme ne peut plus alterner les positions entre le « je », le « tu », ou le « elle ». Elle n'existe plus. On voit bien la grille d'analyse derrière selon laquelle ces violences conjugales se résument par la non-interlocution.

Ce traitement médiatique du *Monde* et notamment la plongée au cœur de l'intime interrogent. D'autant plus en 2021, année durant laquelle le tabou sexuel ultime a été brisé : un français sur dix dit avoir été victime d'inceste. Cette fois-ci, tout n'est pas partie des États-Unis, mais plutôt du *Monde* et ses révélations sur le politologue Olivier Duhamel. Les journalistes mobilisés hier sur les féminicides comme Lorraine De Foucher ou Yann Bouchez se sont penchés sur l'inceste avec à la clé plusieurs enquêtes sur des personnalités publiques, comme Richard Berry, Gérard Louvin, et Daniel Moyne ou encore le plasticien Claude Lévêque. Si cela traduit une évolution de la société, cette transition interroge sur l'impact qu'elle a auprès des journalistes. Dans notre entretien, Yann Bouchez confiait par exemple qu'il ne se voyait pas « bosser dix ans dessus », avançant des « sujets lourds » sur le plan humain. Ces avancées que nous décrivions concernant la définition et la conceptualisation des violences faites aux femmes pourraient être suivies par celles sur l'inceste. Une fois de plus, la question de l'impact sur le journaliste, qui n'a jamais été aussi proche du tabou sexuel, se posera.

Bibliographie

Sur le tabou :

Nelly LABERE, « Le tabou : éditorial », *Questes*, 2014, p. 1-7

Jean-François MARMION, « violence des femmes, un tabou social ? », *Violence(s) et société aujourd'hui*, 2011 p.39-43

Sur la victime :

Bertrand CASSAIGNE, « Entendre la parole des victimes », *Revue Projet*, 2014, p.59-63

Sur les stéréotypes et les idées reçues :

Ruth AMOSSY, « Stéréotypie et argumentation », *Le Stéréotype*, 2016, p. 47-61

Anne HERSCHBERG-PIERROT, « Le dictionnaire des idées reçues de Flaubert », *Presses Universitaires de Lille*, 1988, p.29

Emilio WILLEMS, *Dictionnaire de sociologie*, adaptation française par A.Cuvillier, 2^e éd. augmentée, 1970, p. 277

Sur les chiffres :

Maryse JASPARD, « France. Briser le silence », *Tu me fais peur quand tu cries !* p. 297-309

Sur l'intime :

Brockhaus Enzyklopädie, Brockhaus F.A., Mannheim, 1989

Marie-Paule CHEVALÉRIAS, « Intimité et lien intime », *Le Divan familial* (N°11), 2003, p. 11-23

Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT, « l'intimité entre secrets et dévoilement », *Cahiers de psychologie clinique* (N°32), 2009, p. 57-73

François LAPLANTINE, *Penser l'intime*, 2020, p.3-4

Sur les violences :

Maria BARBIER, « la face cachée de la violence conjugale : la relation d'emprise, une violence dissimulée », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2010.123-129

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou De l'éducation*, 1762

Jean-Jacques DORTIER, « Violence, nature ou culture ? », *Violence(s) et société aujourd'hui*, 2011, p.204-211

Isabelle BERREBI-HOFFMANN, « Penser les violences faites aux femmes à partir de Tocqueville », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2010, p.45-52

Jacques FAGET, « Médiation et violences conjugales », *Champ pénal* (N°1), 2004

Irène THÉRY, « Quelles approches conceptuelles pour penser ce fait social ? », *Tu me fais peur quand tu cries !*, 2019, p.63-72

Annexes

Ci-dessous, la liste des articles cités dans le mémoire :

2017

Jodi KANTOR et Megan TWOHEY, « Harvey Weinstein paid off sexual harassment accusers for decades », *The New York Times*, 5 octobre 2017

Ronan FARROW, « From aggressive overtures to sexual assault: Harvey Weinstein's accusers tell their stories », *The New Yorker*, 10 octobre 2017

Michel GUERRIN, « Affaire Weinstein : « Pourquoi l'usine à rêves n'a rien vu ou n'a rien voulu voir », *Le Monde*, 13 octobre 2017

Adrien SÉNÉCAT, « Harcèlement, agression, viol : comment la loi définit les violences sexuelles », *Le Monde*, 9 mai 2016-mis à jour le 19 octobre 2017

Olivier FAYE, « Au Front national, des femmes menacées, une direction sourde », *Le Monde*, 4 novembre 2017

LA RÉDACTION, « Qu'est-ce qui a changé pour vous depuis l'affaire Weinstein ? », *Le Monde*, 21 novembre 2017

Francine AIZICOVICI, « Harcèlement sexuel chez les ouvrières, « la peur de perdre son travail » », *Le Monde*, 23 novembre 2017

Gaëlle DUPONT, « Violences faites aux femmes : les féminicides, ces meurtres encore invisibles », *Le Monde*, 24 novembre 2017

Sylvia ZAPPI et Abel MESTRE, « Enquête sur un système de violences sexistes au sein du syndicat étudiant UNEF », *Le Monde*, 28 novembre 2017

Philippe RIDET, « C'est devenu compliqué d'être un homme », *M le Magazine du Monde*, 22 décembre 2017

2018

COLLECTIF, « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle », *Le Monde*, 9 janvier 2018

Anne-Aël DURAND, « Qu'est-ce que le « féminicide » ? », *Le Monde*, 2 février 2018

Léa CLERMONT-DION, « La troisième vague du féminisme est tout sauf conservatrice ou puritaine », *Le Monde*, 11 janvier 2018

Faustine VINCENT, « La tribune signée par Deneuve est « l'expression d'un antiféminisme », *Le Monde*, 11 janvier 2018

Sarah CHICHE, « Une instigatrice de la tribune des 100 femmes dénonce une « censure morale insidieuse », *Le Monde*, 11 janvier 2018

Violaine MORIN et Faustine VINCENT, « Le féminisme critiqué au nom de la liberté sexuelle », *Le Monde*, 11 janvier 2018

Faustine VINCENT, « #metoo met au jour la perpétuation du système de domination masculine », *Le Monde*, 30 janvier 2018

Clémentine AUTAIN, « Clémentine Autain : « La liberté d'importuner n'est rien d'autre qu'un privilège masculin », *Le Monde*, 22 janvier 2018

Samantha GEIMER, « Samantha Geimer : « toute cette haine, cette revanche, ne guériront par les femmes », *Le Monde*, 22 janvier 2018

Anne CHEMIN, « Le féminisme à la française », un mythe national ? retour sur vingt ans de débats », *Le Monde*, 1^{er} février 2018

LA RÉDACTION, « Un an après #metoo, qu'est-ce qui a changé pour vous ? », *Le Monde*, 18 septembre 2018

Hélène BEKMEZIAN et Émeline CAZI, « Comment « Le Monde » travaille sur #metoo depuis un an », *Le Monde*, 4 novembre 2018

Faustine VINCENT, « Violences sexuelles : trois générations de femmes d'une même famille racontent », *Le Monde*, 3 mars 2018

Hélène BEKMEZIAN et Sylvie KAUFFMANN, « #metoo est toujours là, tout à la fois libérateur, dérangeant, encombrant. Critiqué aussi », *Le Monde*, 8 mars 2018

Émeline CAZI et Raphaëlle BESSE DESMOULIÈRE, « #metoo : le vertige de la vie d'après pour les victimes d'agressions sexuelles », *Le Monde*, 13 mars 2018

Sylvia ZAPPI, « Violences sexuelles : quand la rage sert d'exécutoire à la souffrance », *Le Monde*, 13 mars 2018

Émeline CAZI et Jean-Baptiste JACQUIN, « Lutte contre les violences sexuelles : la justice est-elle à la hauteur ? », *Le Monde*, 6 octobre 2018

Cécile BOUANCHAUD, « Violences sexuelles : le stéréotype de la femme irréprochable » persiste », *Le Monde*, 13 octobre 2018

LES DÉCODEURS, « Viols : plus de neuf victimes sur dix connaissent leur agresseur », *Le Monde*, 27 octobre 2018

2019

Yann BOUCHEZ et François BOUGNON, « Dans le milieu de la pub, le règne du sexisme », *Le Monde*, 4 mars 2019

Sylvia ZAPPI et Abel MESTRE, « Enquête sur des accusations d'agressions sexuelles au sein des Jeunesses communistes », *Le Monde*, 10 mars 2019

Yann BOUCHEZ et François BOUGON, « Sexisme dans le milieu de la pub : « Je présente mes excuses aux femmes que j'ai blessées » », *Le Monde*, 15 mars 2019

LA RÉDACTION, « On n'a jamais pris ma sœur au sérieux, ni avant ni après sa mort » : les failles de la justice face aux féminicides », *Le Monde*, 16 novembre 2019

Dominique PERRIN, « Féminicide : mot masculin qui tue », *M le Magazine du Monde*, 22 novembre 2019

2020

LA RÉDACTION, « Féminicides : mécanique d'un crime annoncé », *Le Monde*, 21 mai 2020

Zineb DRYEF et Faustine VINCENT, « Féminicides : le « crime passionnel », un si commode alibi », *Le Monde*, 2 juin 2020

Faustine VINCENT et Nicolas CHAPUIS, « « Elle voulait vivre pour elle » : la rupture, premier déclencheur du passage à l'acte des féminicides », *Le Monde*, 2 juin 2020

Nicolas CHAPUIS, Julie BIENVENU et Jérémie LAMOTHE, « L'« overkill », un déchaînement de violence propre aux féminicides », *Le Monde*, 2 juin 2020

Faustine VINCENT et Clémence DUNEAU, « De l'emprise au féminicide : comment les violences psychologiques dans le couple peuvent tuer », *Le Monde*, 2 juin 2020

Lorraine DE FOUCHER, « Féminicides : un phénomène social négligé devenu un fait politique », *Le Monde*, 2 juin 2020

Yann BOUCHEZ, « Marie-Alice Dibon, femme sous emprise et victime de féminicide », *Le Monde*, 5 juin 2020

LA RÉDACTION, « Sexisme, harcèlement, agressions sexuelles en cuisine : cinq cheffes brisent l'omerta », *M le Magazine du Monde*, 13 novembre 2020

Sources audiovisuelles :

Le Monde, 29 novembre 2018, « Ce que Metoo a changé pour les journalistes ». [Vidéo] YouTube. URL: <https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/11/29/ce-que-metoo-a-change-pour-les-journalistes>

Le Monde, 2 juin 2020, « Emprise et féminicide : quand la domination psychologique dans le couple peut tuer », [Vidéo] YouTube. URL: <https://www.youtube.com/watch?v=iA6S17tPPLA>

Autres :

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 11 mai 2011

OMS, « Le féminicide : comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes », 2012

Les entretiens :

(1) Entretien guidé avec Zineb Dryef, journaliste à M le Magazine du Monde. Réalisé le 20 avril 2021

(2) Entretien guidé avec Yann Bouchez, journaliste au Monde. Réalisé le 23 avril 2021

(3) Entretien guidé avec Hélène Bekmezain, directrice adjointe de la rédaction du Monde. Réalisé le 26 avril 2021.

Les pages 49 à 72 ont été retirées de la version diffusée en ligne.

Résumé :

Le 5 octobre éclate l'affaire Harvey Weinstein. L'Américain, célèbre pour les nombreux films hollywoodiens qu'il a produits, est accusé par plusieurs actrices de violences sexuelles. C'est le début du mouvement #MeToo. La parole se libère.

Le Monde prend le sujet à bras le corps : témoignages, tribunes, définition des termes exacts, déconstruction de stéréotypes... le média français multiplie les entrées pour caractériser au mieux auprès de son lectorat les violences faites aux femmes.

Progressivement, ses enquêtes mettent en lumière une société d'inégalités hommes-femmes au sein de laquelle s'exercent entre-autres, le harcèlement et les agressions sexuels, le viol, les violences conjugales...

Le Monde s'attaque par ailleurs à l'intime, au sens de ce qui est caché, mais également de ce qui le lie avec les interrogées. C'est ainsi que les journalistes peuvent alors entreprendre de définir des phénomènes complexes.

Les faits de violences ne sont plus seulement témoignés, mais expliqués au gré d'un ensemble : fini le cas isolé d'un mari à la « folie meurtrière », ce sont bien nos institutions, avec la justice en tête de peloton, qui sont questionnées. Et une relation de domination se retrouve mise en lumière. C'est l'emprise, le contrôle de l'homme sur sa femme avant une rupture, puis l'inévitable réappropriation : la mise à mort. *Le Monde* conceptualise cette relation, et aide à penser le phénomène des violences faites aux femmes comme un fait social.

Mots clés :

- Violences faites aux femmes
- #MeToo
- Inégalités hommes-femmes
- Féminicide
- Violences conjugales
- Tabou
- Victime
- Intime
- Stéréotypies
- Interlocution.